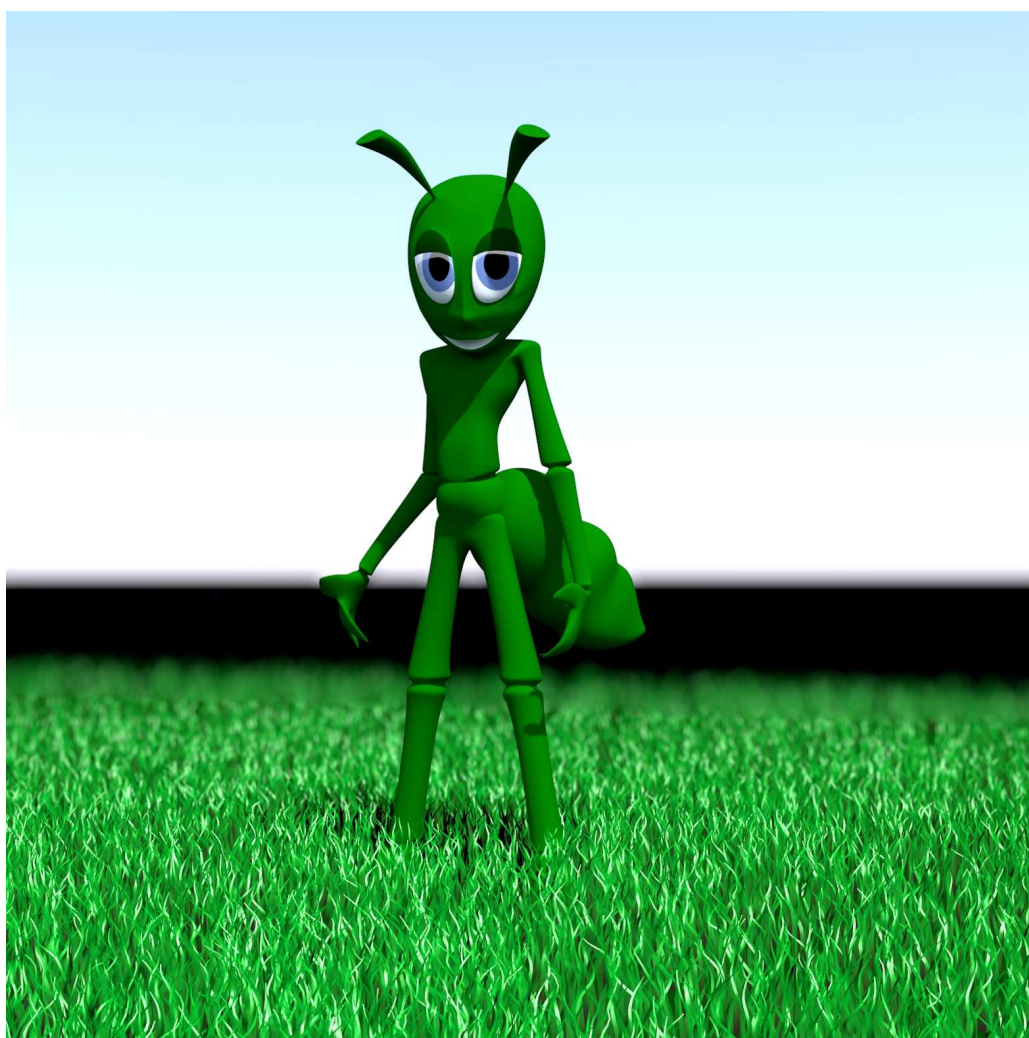


AGENDA 21

2^{EME} PROGRAMME D' ACTIONS

Conseil Municipal
du 23 Septembre 2014



42 ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE **DE ROSNY-SOUS-BOIS**

Axe 1 : Encourager l'éco-citoyenneté

⇒ Objectif : Sensibiliser au développement durable

- ⇒ Action n°1 : Créer un refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) au sein de l'école maternelle des Boutours
- ⇒ Action n°2 : Construire une école élémentaire
- ⇒ Action n°3 : Créer une halle de la vie agricole
- ⇒ Action n°4 : Favoriser la découverte des métiers "durables" par les collégiens et lycéens
- ⇒ Action n°5 : Sensibiliser les entreprises à intégrer une démarche de développement durable
- ⇒ Action n°6 : Communiquer et organiser des événements sur le développement durable auprès du grand public
 - ⇒ Action n°7 : Proposer une pièce de théâtre et un ciné-débat sur le développement durable dans le cadre de la programmation culturelle de l'espace Simenon

⇒ Objectif : Renforcer le civisme

- ⇒ Action n°8 : Diffuser et accompagner les associations dans la mise en œuvre de la charte des manifestations éco-responsables

Axe 2 : Renforcer le dialogue et les solidarités

⇒ Objectif : Œuvrer au lien social

⇒ Action n°9 : Favoriser le partage de compétences ou de services entre générations

⇒ Action n°10 : Promouvoir au travers des jardins partagés une culture en adéquation avec les principes du développement durable

⇒ Action n°11 : Accompagner les habitants de la résidence rénovée du Bois d'Avron "Casanova" aux éco-gestes

⇒ Action n°12 : Promouvoir l'identité patrimoniale de la ville

⇒ Objectif : Prévenir les exclusions

⇒ Action n°13 : Lutter contre la précarité énergétique

⇒ Action n°14 : Concevoir une stratégie d'économie sociale et solidaire

⇒ Action n°15 : Elargir les choix professionnels à destination d'un public féminin

⇒ Action n°16 : Suivre la mise en œuvre du plan d'actions lié à l'adhésion de la Ville à la charte européenne pour l'égalité homme/femme dans la vie locale

⇒ Objectif : Développer les solidarités internationales

⇒ Action n°17 : Proposer aux jeunes rosnéens de s'impliquer dans des projets de solidarité internationale

Axe 3 : Respecter l'environnement et garantir la santé

⇒ Objectif : *Préserver le patrimoine naturel*

⇒ Action n°18 : Aménager le parc intercommunal du Plateau d'Avron dans le respect de la biodiversité

⇒ Action n°19 : Favoriser la biodiversité au sein des espaces verts de la ville

⇒ Action n°20 : Réintroduire l'agriculture productive en ville

⇒ Objectif : *Améliorer la gestion des déchets*

⇒ Action n°21 : Mettre en place un plan local de prévention des déchets

⇒ Objectif : *Préserver la santé et le cadre de vie*

⇒ Action n°22 : Lutter contre les pollutions visuelles

⇒ Objectif : *Améliorer la qualité de l'alimentation*

⇒ Action n°23 : Sensibiliser les jardiniers amateurs aux intrants chimiques et leurs conséquences sur l'environnement et la santé

⇒ Action n°24 : Etudier la mise en place d'un marché bio et/ou de stands bio sur les marchés

⇒ Objectif : *Réaliser des économies d'énergie*

⇒ Action n°25 : Sensibiliser les enfants aux économies d'énergie dans une école élémentaire pilote

⇒ Action n°26 : Mise en place d'un Fonds local d'intervention pour les travaux d'habitat en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

⇒ Action n°27 : Réaliser un « plan lumière »

Axe 4 : Aménager la ville durablement

➤ Objectif : Veiller à un aménagement équilibré et durable du territoire

- ⇒ Action n°28 : Mettre en place un partenariat de recherche universitaire portant sur la transition énergétique
- ⇒ Action n°29 : Structurer une filière d'éco-conception
- ⇒ Action n°30 : Mettre en place une charte des chantiers propres
- ⇒ Action n°31 : Engager une étude sur l'aménagement urbain bioclimatique via la modélisation numérique

➤ Objectif : Repenser les modes de déplacement

- ⇒ Action n°32 : Mettre en place une liaison douce entre la ZAC de la Mare Huguet et l'école maternelle des Boutours
- ⇒ Action n°33 : Faire connaître le Plan Local de Déplacements
- ⇒ Action n°34 : Développer la pratique du vélo en ville
- ⇒ Action n°35 : Créer des zones 30 et des zones de rencontre

Axe 5 : Etre une administration éco-responsable

⇒ Objectif : Promouvoir une culture commune du développement durable

- ⇒ Action n°36 : Organiser des formations sur la biodiversité auprès des élus et techniciens en charge des espaces verts, de la voirie et des sports
- ⇒ Action n°37 : Former les services métiers à la commande publique responsable
- ⇒ Action n°38 : Sensibiliser les agents communaux aux éco-gestes en matière d'économies d'électricité
- ⇒ Action n°39 : Former le personnel des crèches, éducateurs sportifs et animateurs des centres socioculturels à l'équilibre alimentaire
- ⇒ Action n°40 : Impulser des synergies intercommunales au sein de l'ACTEP à partir des grands projets communaux

⇒ Objectif : Préserver les ressources naturelles

- ⇒ Action n°41 : Mettre en place un plan de déplacements d'Administration
- ⇒ Action n°42 : Mettre en œuvre l'objectif "Zéro phytosanitaire" sur les espaces verts et la voirie

Objectif Sensibiliser au développement durable

Action n°1 **Créer un refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) au sein de l'école maternelle des Boutours**

Contexte et enjeux :

La ville de Rosny a fait le choix de réaliser un projet innovant en ouvrant une éco-école maternelle répondant aux enjeux du Développement Durable. Une éco-école étant avant tout un lieu d'éducation, les dispositifs physique et végétal mis en place lors de la construction du bâtiment et l'aménagement de son site pourront être exploités pédagogiquement. Pour aller plus loin dans cette démarche la ville souhaite favoriser davantage la biodiversité et notamment les oiseaux sur le site en labellisant l'école « refuge LPO » pour une durée de 3 ans renouvelable.

Un refuge LPO répond aux 4 principes suivants :

- créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages
- renoncer aux produits chimiques
- réduire l'impact sur l'environnement (consommation d'eau, recyclage des déchets...)
- et faire du refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

Pour cela, il est envisagé de mettre en place des aménagements favorables à l'installation d'oiseaux (mésanges, hirondelles de fenêtre ...). Il est à noter que les méthodes de gestion d'espaces verts sur le site seront respectueuses des équilibres écologiques puisqu'elles n'utiliseront pas de produits chimiques

Données-clés :

- 73 espèces d'oiseaux nicheurs menacées en France dont 39 en Ile-de-France soit une espèce menacée sur 4 (source : UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature)
- 17 500 refuges LPO créés en France depuis 1921
- 10% des refuges LPO situés en zone urbaine
- Une ferme pédagogique située sur le Plateau d'Avron, classée zone Natura 2000
- Rosny-sous-Bois est signataire de la Charte de la Biodiversité de la Région Ile-de-France depuis octobre 2013
- Plus de 20 espèces d'oiseaux recensés dans le Parc Decesari par la LPO en mai 2011
- Principaux éléments clefs sur l'éco-école :
 - 8 classes
 - Utilisation de matériaux bio-sourcés pour la construction (matériaux issus de la biomasse végétale : bois, paille...)
 - Toiture végétalisée (Prairies de plantes aromatiques et mellifères et plantes cultivables)
 - Panneaux solaires
 - Ventilation naturelle et semi-naturelle avec façades bioclimatiques
 - Nombreux arbres dont arbres fruitiers, haies avec baies...
 - Bassin de rétention des eaux planté (partie en eau fixe et variable) - portillon permettant l'accès aux amphibiens

La création de ce refuge LPO permettra de prolonger dans l'éducation le message porté par le bâtiment et de disposer d'une « nature de proximité » qui pourra être utilisée pour aborder des notions fondamentales comme le changement des saisons ou encore les relations entre les espèces.

Finalement, par la création de ce refuge LPO il s'agit bien sûr d'agir en faveur de la protection de la nature mais aussi d'impliquer les élèves en leur apprenant l'importance de la biodiversité et les actions possibles pour la protéger.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Septembre 2014 : Proposition d'un programme d'animations pédagogiques par la LPO à l'inspection de l'Education Nationale et au directeur d'établissement
- Automne 2014 : Construction des nichoirs avec les enfants
- Hiver 2014 : Pose des nichoirs avec les enfants
- Printemps 2015 : Observation de l'arrivée des oiseaux

Les enfants pourront également fabriquer des **mangeoires** et **boules de graisse** pour les oiseaux.

La grande surface de baies vitrées pouvant apporter des risques de collision accrus pour les oiseaux, il est également prévu que les enfants posent des **autocollants sans colle** dans les salles de classe.

Impact budgétaire

Labellisation « refuge LPO » : 75 euros.
Animations LPO (1/2 journée) : 200 euros
Prix pour 4 autocollants : entre 6 et 10 euros

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte		X	X	X	

Gains DD attendus :

- Protection de la biodiversité
- Sensibilisation des enfants aux problématiques environnementales

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Espèce et nombre d'individus inventoriés par nichoir	Nombre d'animations réalisées par la LPO et nombre d'enfants sensibilisés
Fréquence de mise à jour	Au printemps	A la fin de chaque année scolaire
Référent de la collecte	Mission développement durable	Mission développement durable

Elus référents
 M. Patrick CAPILLON, Adjoint au Maire délégué aux politiques éducatives et au patrimoine ;
 Mme Patricia VAVASSORI, Conseillère municipale déléguée aux espaces verts et à l'aménagement du Plateau d'Avron ;
 M. Pierre MANGON, Conseiller municipal délégué à la protection et au respect du cadre de vie

Service en charge Mission Développement Durable / Direction stratégie territoriale et innovation / Pôle Education - Petite Enfance

Partenaires LPO

Public cible Public scolaire, parents, enseignants, personnel d'établissement

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception
Réalisation

Objectif Sensibiliser au développement durable

Action n°2 Construire une école élémentaire

Contexte et enjeux

Les évolutions démographiques récentes à l'échelle nationale montrent une augmentation des effectifs maternels et primaires en périphérie des grandes villes du fait de l'installation de jeunes ménages et d'un taux de fécondité relativement élevé. Cela provoque des besoins croissants en écoles, crèches... et les collectivités doivent en conséquence construire des nouveaux équipements.

Le département de la Seine-Saint-Denis et Rosny en particulier, accueillent de nouveaux jeunes ménages avec enfants. La municipalité doit donc assurer les meilleures conditions face à la croissance des effectifs scolaires de la ville et éviter l'engorgement des écoles existantes. Par ailleurs, compte tenu des problématiques actuelles environnementales, celle-ci se doit de répondre aux enjeux du développement durable.

Ainsi, au sein du quartier du centre-ville, il est envisagé de réaliser une nouvelle école élémentaire de 14 classes labellisée « Passivhaus » (c'est-à-dire sans coût de chauffage) et résiliente aux changements énergétiques, climatiques et environnementaux du 21^{ème} siècle.

Il s'agit là de la conception d'un bâtiment positif (enrichissement de la biodiversité...) ou neutre vis-à-vis de l'écosystème intégrant les prémices d'une architecture régénérative (socialement, économiquement et environnementalement).

Données-clés :

- En 2012, l'indice conjoncturel de fécondité est de 2,02 enfants par femme en Ile-de-France, soit sensiblement plus élevé que le taux national (2,01).
Ce taux varie au sein de la région, de 1,51 à Paris jusqu'à 2,46 enfants par femme en Seine-Saint-Denis (Source : INSEE)..
- A Rosny :
 - Environ 4300 enfants scolarisés dans 9 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires
 - 1 lycée professionnel Haute Qualité Environnementale (HQE®) (lycée Jean Moulin), premier lycée certifié HQE bâtiment tertiaire de la Région Ile-de-France.
 - 1 lycée général (Lycée Charles de Gaulle)
 - 3 collèges (Langevin-Wallon, Saint-Exupéry, Albert Camus)
- Rénovation bioclimatique des façades de l'école élémentaire Jean Mermoz réalisée en 2011
- Ouverture d'une éco-école maternelle en septembre 2014
- Politique globale d'économie d'énergie sur les bâtiments scolaires
- Implication citoyenne et notamment des enfants au travers des nouveaux projets de construction scolaire

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Programmation et études
- Information des entreprises locales dans le cadre de la constitution de la filière éco-construction
- Mise en place d'un projet participatif citoyen
- Travaux
- Ouverture de l'école

Impact budgétaire 4 800 000 euros HT pour la construction de l'école (hors aménagement extérieur et études) (subventions de la Région, de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau attendues)

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Education des enfants au développement durable
- Faible empreinte écologique de l'établissement
- Cadre d'apprentissage agréable
- Renforcement du lien social
- Constitution d'une culture constructive et économique de décroissance de consommation énergétique et d'émission carbone à travers des techniques basses technologies
- Constitution d'une filière d'éco-construction créatrice d'emploi local
- Développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Production de nourriture par l'introduction de l'agriculture urbaine

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4
Indicateur	Suivi des performances énergétiques en interne et par l'ADEME	Bilan carbone	Indicateur financier (coût global à long terme)	Bilan de régénération (ex : nb d'arbres plantés / nb arbres utilisés...)
Fréquence de mise à jour	Annuelle	En fin de chantier	Annuelle	En fin de chantier
Référent de la collecte	Direction des Bâtiments	Direction des Bâtiments	Direction des Bâtiments	Direction des Bâtiments / Direction Stratégie et Innovation Territoriale

Elu référent

M. Patrick CAPILLON, Adjoint au Maire délégué aux politiques éducatives et au patrimoine

Service en charge

Direction Stratégie et Innovation Territoriale - Direction des bâtiments - Pôle Education - Petite Enfance – Pôle Politique de la Ville – Jeunesse – Prévention (coordination de quartier)

Partenaires

Inspection académique du 93 ; inspecteur de circonscription ; fédérations de parents d'élèves, associations, Pôle Politique de la Ville – Jeunesse – Prévention - Pôle Développement économique - Emploi - Formation

Public cible

Scolaires, parents, enseignants, personnel d'établissement

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif Sensibiliser au développement durable

Action n°3 Créer une halle de la vie agricole

Contexte et enjeux :

Aujourd'hui, comment ne pas mesurer l'importance de l'agriculture dans notre quotidien. Celle-ci permet à l'homme de subvenir à ses besoins. Elle est présente partout : alimentation, habillement, hygiène, santé... Les citoyens, et peut-être encore plus les citadins, sont souvent éloignés des réalités du monde rural et agricole, et du rôle joué par la nature dans leur vie de tous les jours.

Dans les siècles passés, Rosny-sous-Bois a eu pour principales activités des productions agricoles fruitières et maraîchères (pommes, pêches, asperges, choux de Bruxelles, ...). A la fin du XIX^{ème} siècle, elle était même surnommée « Rosny-les choux » car les choux représentaient plus de 100 hectares de terrain. Le village avait également des vignes.

Depuis de nombreuses années, le Service des Espaces Verts a collecté auprès des particuliers ou au fil de ses recherches, de nombreux outils et matériels témoignant de l'évolution des techniques agricoles, de la fin du XIXe siècle au milieu du XXe siècle. Un important patrimoine composé de charrue, herse, faux, semoir, cardeuse, rouet, métier à tisser, pressoir, bineuse, paniers, barattes... est exposé chaque année en septembre au public lors des Portes Ouvertes de la Ferme Pédagogique - Service Espaces Verts.

Pour valoriser la richesse de ce patrimoine, la Ville de Rosny a donc décidé de présenter ce matériel au sein d'un musée dénommé « Musée de la Ferme » sur le site de la ferme pédagogique. Ce projet vise à créer un lieu d'exposition, en lien avec les animations du site à même de sensibiliser les citoyens au monde agricole et à l'histoire agricole de la Ville.

Un hall d'exposition accueillera ce futur musée qui, avec la ferme pédagogique, les serres et l'aire de compostage des déchets, constituera à la fois une structure d'éducation à l'environnement et de valorisation du patrimoine.

Données-clés :

- 1 ferme pédagogique située sur le Plateau d'Avron, zone classée Natura 2000.
- Une ville au passé agricole riche.
- 1100 pieds de vigne plantés en 2000 dans le parc Decesari, témoignage du passé viticole de Rosny.
- 2 Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) « On s'prend pas l'chou ! » et les « Pot'iront » valorisant une production bio, locale et de saison.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Conception du projet
- Travaux de réalisation
- Ouverture

Impact budgétaire 80 000 euros

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieu, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte		X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Rapprochement entre milieux urbains et ruraux, entre agriculteurs et consommateurs.
- Sensibilisation aux enjeux économiques et environnementaux de l'agriculture et de l'alimentation.
- Sensibilisation au passé agricole de la Ville

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Nombre de visiteurs par an
Fréquence de mise à jour	Annuelle
Référent de la collecte	Direction Environnement

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Direction de l'Environnement

Public cible

Rosnéens

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif Sensibiliser au développement durable

Action n°4 Favoriser la découverte des métiers "durables" par les collégiens et lycéens

Contexte et enjeux :

Le monde éducatif et ses partenaires (collèges, fédération de parents d'élèves, Programme de Réussite Educative, Service Jeunesse) font le constat de la difficulté pour les jeunes de 3^{ème} de trouver un stage de découverte des métiers. Il en ressort une volonté de les accompagner dans leur orientation et leur recherche et de les amener à découvrir de nouveaux métiers, notamment les « métiers durables ».

Le développement durable de Rosny suppose de tirer au mieux parti des ressources du territoire (entreprises « vertes », parents d'élèves ou membres de conseils de quartier ayant un lien avec les activités vertes). Ce faisant, des partenariats renforcés entre la Ville, ces acteurs et les structures éducatives doivent voir le jour.

Assainissement, prévention et gestion des déchets, aménagement du cadre de vie...ces enjeux pour notre société ont fait des métiers du développement durable des métiers d'avenir, aux débouchés nombreux.

En effet, tous les métiers verdissent ou vont verdir du fait :

- de la diffusion d'éco-technologies, d'éco-produits,
- de l'apparition de nouvelles façons de produire (moins de ressources naturelles, davantage de recyclage), de construire (bâtiments produisant leur propre énergie), de travailler (éco gestes), de gérer l'entreprise dans son environnement

L'idée est donc d'ouvrir l'éventail des orientations des jeunes, notamment en encourageant la découverte de ces métiers.

Données-clés :

- Les emplois des « **activités de l'économie verte** » c'est-à-dire produisant des biens et services favorables à une meilleure qualité environnementale correspondent à 953 500 « équivalents temps plein » en 2009
- Depuis la rentrée 2009, la Ville dispose d'un Projet de Réussite Educative (PRE) et d'un Projet Educatif Local (PEL).
- Un Point Information Jeunesse (PIJ) existe depuis mars 2008 sur la Ville. Géré par le Service Jeunesse, il a pour objectif d'informer les jeunes sur les différents domaines qui les concernent (formation, emploi, orientation, santé, mobilité, etc.). Il développe des projets en lien avec les établissements scolaires.
- 3 collèges implantés sur la commune.
- Recensement des éco-entreprises rosnéennes réalisé en 2008 dans le cadre d'une étude sur les opportunités d'affaires en Chine.
- Organisation d'un « forum des métiers verts » en 2011 auprès des élèves de 4e du collège Saint-Exupéry à la ferme pédagogique (6 classes et 150 élèves mobilisés) : rencontre des agents municipaux exerçant ces métiers, suivie un an après, pour trois d'entre eux, d'un stage d'observation de 3^{ème} en mairie auprès des services concernés (relations internationales et développement durable, espaces verts, bureau d'études).

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

Sensibilisation aux métiers durables auprès des collégiens et/ou des lycéens :

- Intervention dans les établissements scolaires
- Mise en place d'un rallye ou d'un temps d'information ludique sur le développement durable

Impact budgétaire

Aucun hors temps de travail des agents du service jeunesse pour le montage et la réalisation de l'action.

Finalités du développement durable prises en compte

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Promotion des « métiers durables »
- Accompagnement des collégiens dans leurs choix d'orientation
- Soutien à la qualification et à l'emploi des jeunes

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Nombre de jeunes sensibilisés
Fréquence de mise à jour	A chaque évènement réalisé
Référent de la collecte	Cercle J

Elus référents

M. Patrick CAPILLON, Adjoint au Maire délégué aux politiques éducatives et au patrimoine ;
M. Eddy CYRILLA, Conseiller municipal délégué à la jeunesse

Service en charge

Pôle Politique de la Ville / Jeunesse / Prévention - Service Jeunesse

Partenaires

Collèges ; lycées ; fédérations des parents d'élèves ; entreprises et autres employeurs (administrations, associations...).

Public cible

Collégiens/lycéens

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif Sensibiliser au développement durable

Action n°5 Sensibiliser les entreprises à intégrer une démarche de développement durable

Contexte et enjeux :

Quelles que soient leurs activités, les entreprises gèrent des individus, consomment des ressources naturelles et des matières premières, utilisent des moyens de production et de transport qui ont un impact sur l'environnement.

Dans leurs choix, elles ont la capacité de devenir actrices d'une production et d'une consommation responsables. Il est donc primordial de les encourager à adopter des pratiques en adéquation avec les principes du Développement Durable. D'autant que les bénéfices d'une démarche eco-responsable reviennent parfois directement à l'entreprise, pour un partenariat gagnant-gagnant entre les entreprises.

La Responsabilité Sociale (ou sociétale) des Entreprises (RSE) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités sur une base volontaire.

Excepté la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) qui vise les quelque 700 sociétés françaises cotées en bourse, l'action publique en direction des entreprises est essentiellement incitative. Les collectivités ont quant à elles un rôle important à jouer. Cela passe par l'appui aux initiatives locales, la sensibilisation et l'animation d'un partage des connaissances et d'expériences entre les entreprises. Sensibiliser les entrepreneurs au développement durable, c'est aussi une opportunité pour renforcer l'attractivité économique du territoire (image positive et tournée vers l'avenir) et soutenir l'émergence de nouveaux profils (les métiers « verts ») et donc à terme l'emploi.

La Ville de Rosny souhaite donc travailler en ce sens avec l'ensemble des acteurs économiques locaux.

Données-clés :

- La loi NRE impose aux sociétés françaises cotées en bourse de présenter annuellement un rapport sur les conséquences environnementales et sociales de leurs activités.
- Plusieurs normes permettent aux entreprises de s'engager au niveau environnemental et/ou sociétal (ISO 14000, ISO 14001, ISO 26000...)
- A Rosny :
 - Plus de 1 700 entreprises : commerces, transports, services : 67,4%, dont commerce et réparation auto : 23,4,%) (Source : INSEE).
 - Près de 9890 emplois dans le secteur privé (Source : INSEE).
 - 2 centres commerciaux (Rosny 2, DOMUS).
 - 6 ZAE : Centre-Ville, Montgolfier, Nanteuil, Rosny 2, Saussaie-Beauclair, La Garenne.
 - 1 pépinière et 1 hôtel d'entreprises
- Mise en place d'une gestion mutualisée des déchets des entreprises adhérentes au GECIR (ZAE Montgolfier) depuis avril 2011 : 11 entreprises inscrites dans le dispositif
- Mise en place d'une charte environnementale du Parc Montgolfier en 2012
- Organisation d'un petit-déjeuner conférence « mieux gérer ses déchets, un gisement d'économies pour les entreprises de Rosny » en novembre 2013 : 12 entreprises participantes
- Instauration d'une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers (entreprises, administrations), depuis le 01/01/12

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Poursuite des matinales du Maire, 4 fois par an (tous les trimestres), en abordant des thématiques diverses du développement durable (déplacements, financements européens, éco-activités, etc.)
- Incitation des TPE et PME à s'engager dans le tri, la collecte et le traitement de leurs déchets dangereux, en partenariat avec la Direction de l'environnement de la Ville de Rosny-sous-Bois, la CCI et l'Agence de l'Eau : identification des entreprises cibles, courrier aux entreprises et contrôle de la production d'un certificat de prise en charge des déchets dangereux, exploration de la possibilité de faire subventionner le dispositif, extension du dispositif à une base d'entreprises plus élargie
- Association des entreprises, chaque fois que possible, à des politiques publiques, dans un rapport « gagnant-gagnant » : collecte des décorations de Noël et autres événements calendaires (réduction des déchets des entreprises / animation des quartiers) en partenariat avec le Pôle Politique de la Ville ; information des rosnéens sur les permanences info-énergie à travers les entreprises

Impact budgétaire

Aucun hors temps de travail des agents du Pôle développement économique – emploi – formation sur le montage et la réalisation des actions

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Réduction de l'impact environnemental des activités économiques : meilleure gestion des déchets, adoption de pratiques de transport alternatives, amélioration du cadre de travail et du cadre de vie dans les zones d'activité et à proximité des entreprises
- Gains pour les activités économiques :
 - Identification de nouveaux gisements d'économies pour les entreprises
 - Différenciation par rapport à la concurrence et conquête de nouveaux marchés (notamment marchés publics qui intègrent de plus en plus souvent le développement durable dans ses critères de choix)
 - Entrée dans une démarche d'innovation et amélioration de la compétitivité de l'entreprise
 - Amélioration de l'image de l'entreprise
 - Fédération des salariés autour d'un projet éthique motivant
 - Mise en réseau des entreprises ; création de synergies entre les acteurs économiques

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
Indicateur	Nombre de petits-déjeuners organisés sur le thème du développement durable Nombre d'entreprises participantes aux événements Actions proposées et suites données à ces événements	Nombre de TPE - PME ayant produit une preuve de prise en charge des déchets dangereux par un collecteur agréé Subventions perçues par l'Agence de l'Eau sur cette action	Nombre d'actions menées à destination des entreprises Nombre d'entreprises rejoignant les partenariats proposés
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Chargé de mission économie	Chargé de mission économie	Chargé de mission économie

Elu référent Mme Monique DESHOGUES, Adjoint au Maire délégué au Développement économique et à l'emploi

Service en charge Pôle Développement économique - Emploi - Formation

Partenaires Autres directions de la Ville de Rosny-sous-Bois : environnement, politique de la ville ; Chambre de commerce et d'industrie de Paris en Ile-de-France ; Chambre des Métiers ; Agence de l'Eau ; ADEME ; entreprises

Public cible Entreprises rosnéennes ; possibilité d'impliquer les entreprises de l'ACTEP dans le cadre d'un projet intercommunal

Calendrier

Matinales du Maire

Incitation des TPE et PME à s'engager dans le tri, la collecte et le traitement de leurs déchets dangereux

Collecte des décorations de Noël et autres événements calendaires

	2014	2015	2016	2017	2018
Matinales du Maire					
Incitation des TPE et PME à s'engager dans le tri, la collecte et le traitement de leurs déchets dangereux					
Collecte des décorations de Noël et autres événements calendaires					

Conception

Réalisation

Objectif Sensibiliser au développement durable

Action n°6 Communiquer et organiser des évènements sur le développement durable auprès du grand public

Contexte et enjeux :

Les notions de développement durable et d'Agenda 21 sont encore peu connues du grand public et généralement associées au seul aspect environnemental.

La Ville a publié en 2011 et distribué dans chaque boîte aux lettres un guide pratique du « consommateur responsable » présentant par grande thématique de consommation (alimentation, cosmétiques, bois, énergie...), quelles solutions alternatives existaient pour consommer de manière responsable.

Il apparaît ainsi essentiel de communiquer de manière régulière auprès du grand public sur ces pratiques afin de les soutenir dans l'adoption d'un comportement plus éco-responsable mais également de proposer des ateliers ou conférences de mise en pratique de ces nouvelles attitudes à adopter.

Données-clés :

- Un numéro mensuel du Rosny Mag, soit 12 numéros/an
- Participation à la Semaine du Développement Durable (1^{er} au 7 avril) depuis 2008
- Rencontres thématiques sur le développement durable organisées en décembre 2012 (thème : mobilité), février 2013 (thème : énergie) et avril 2013 (thème : santé- alimentation)
- Annonce des permanences info-énergie mensuelles dans Rosny Mag dans la rubrique « Ville pratique »
- Conseils pratiques sur les économies d'énergie « Astuce énergie du mois » en 2012 et 2013 dans Rosny Mag dans la rubrique « Ville pratique »

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Publication systématique d'une demi-page dans le Rosny Mag dédiée aux sujets de développement durable dans la rubrique "ville pratique" (pouvant aller jusqu'à une page lors de moments importants ou sur besoin) : reprise des thématiques traitées dans le guide de la consommation responsable, conseils pratiques sur les économies d'énergie via l'agence locale de l'Energie et du climat MVE, sujets nouveaux à traiter (pollution de l'air intérieur...), actions mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21...
- Organisation de conférences ou ateliers sur le développement durable (thématiques possibles : consommation responsable, utilisation de produits ménagers naturels - qualité de l'air intérieur....). Ces animations pourront avoir lieu pendant la semaine du développement durable, lors des portes ouvertes de la ferme pédagogique, du forum des associations ou lors d'évènements dédiés.

Impact budgétaire

Frais d'animations si recours à des prestataires extérieurs pour les ateliers ou conférences grand public (500 euros en moyenne pour une animation)

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Adoption de comportements éco-responsables par les citoyens :
 - Réduction des impacts sur l'environnement.
 - Prise en compte de la dimension économique et sociale du développement durable, respect des droits des travailleurs.
- Meilleure connaissance sur le développement durable de manière générale et les actions mises en place par la commune dans le cadre de l'Agenda 21

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Nombre d'articles publiés dans Rosny Mag sur le thème du développement durable et nombre de thématiques traitées / an	Nombre d'animations sur le développement durable mises en place, nombre de thématiques traitées et nombre de participants / an
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Mission Développement Durable - Chargée de mission Agenda 21	Mission Développement Durable - Chargée de mission Agenda 21

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Mission Développement Durable

Partenaires

Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE, associations diverses

Public cible

Grand public

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif Sensibiliser au développement durable

Action n°7 Proposer une pièce de théâtre et un ciné-débat sur le développement durable dans le cadre de la programmation culturelle de l'espace Simenon

Contexte et enjeux :

La Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) a donné une place à la culture à côté des trois piliers classiques du développement durable (économie, environnement et social). En ce sens, la ville de Rosny s'attache à promouvoir la culture via une programmation culturelle et artistique riche et diversifiée.

Les différents événements culturels proposés au sein de la ville peuvent être un véritable vecteur de sensibilisation autour des problématiques du Développement Durable. En effet, les événements artistiques, mobilisent l'émotion, la sensibilité ou l'expérience, et peuvent traduire des données scientifiques permettant ainsi d'engager une réflexion sur le Développement Durable et l'environnement.

En proposant une pièce de théâtre et un ciné-débat visant à véhiculer les valeurs du Développement Durable, la ville de Rosny tend à mettre en avant le potentiel de la culture dans la promotion du Développement Durable.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Ciné-débat : mise en œuvre à partir d'avril 2014
- Pièce de théâtre : mise en œuvre pour la saison 2014-2015 (3 séances programmées : 2 pour les scolaires, une tout public)

Données-clés :

- **Un Agenda 21 de la culture a été approuvé en 2004** : il est le premier document mondial qui établit une action menée par des villes et des gouvernements locaux en faveur des droits de l'homme, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie participative et de la création de conditions pour la paix.
- Une programmation culturelle éclectique proposée par la ville
- Un nombre important de structures culturelles à Rosny :
- Conservatoire Francis Poulenc
- Ecole d'Arts Plastiques Paul Belmondo
- Théâtre de verdure "Ubach-Palenberg"
- Espace Georges Simenon (salle de spectacles et cinéma municipal)
- Médiathèques Louis Aragon et Marguerite Yourcenar
- Ecole Nationale des Arts du Cirque
- 39 spectacles pour 72 séances / an
- 160 séances cinéma proposées / an
- Programmation du spectacle « Odysseus Plastok » en novembre 2012 sur les conséquences des déchets plastiques jetés en mer et ateliers pédagogiques associés avec les scolaires
- Projection du film « Océans » de Jacques Perrin à l'ouverture du cinéma municipal en novembre 2012
- Conférence d'Albert Jacquard en avril 2013 à la Médiathèque Louis Aragon

Impact budgétaire Coût estimé du film : 180 € et recettes estimées : 150 €
Coût estimé de la pièce de théâtre : 5 000 € et recettes estimées : 1 600 €

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Véhiculer les valeurs du Développement Durable à travers la culture

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Nombre de participants aux événements : ciné-débat et pièce de théâtre
Fréquence de mise à jour	A chaque événement
Référent de la collecte	Espace Simenon (billetterie)

Elu référent M. Serge DENNEULIN, Adjoint au Maire délégué à la culture

Service en charge Direction des Affaires Culturelles et Animations

Partenaires Mission développement durable de la ville, Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Public cible Tout public

Calendrier

Ciné-débat

Pièce de théâtre

	2014	2015	2016	2017	2018
Ciné-débat					
Pièce de théâtre					

Conception

Réalisation

Objectif Renforcer le civisme

Action n°8 Diffuser et accompagner les associations dans la mise en œuvre de la charte des manifestations éco-responsables

Contexte et enjeux :

Chaque année, de nombreuses manifestations, notamment culturelles ou sportives, sont organisées sur Rosny, reflet du dynamisme de son territoire. A la fois source d'épanouissement collectif et individuel, de développement de la connaissance et d'activités économiques, ces manifestations sont aussi susceptibles de générer des impacts négatifs sur l'environnement. En effet, elles favorisent le regroupement de personnes (parfois plusieurs milliers), induisant une production non négligeable de déchets, des consommations ponctuelles d'eau et d'énergie, une multiplication des déplacements et d'éventuelles nuisances sonores. Aussi, afin de réduire l'empreinte écologique de ces événements, la Ville souhaite accompagner les associations dans la mise en œuvre de la charte des manifestations éco-responsables élaborée par la Ville de Rosny-sous-Bois en partenariat avec plusieurs associations de la Ville.

Données-clés :

- Plus de 80 manifestations organisées par la Ville et diverses associations chaque année :
 - Semaine du Développement Durable
 - « Rosny Plage »
 - Forum des Associations
 - Portes ouvertes de la Ferme Pédagogique
 - Tournois sportifs
 - Brocantes
 - Carnaval tropical
 - Marché de Noël...
- Une offre et des équipements, sportifs et culturels, riches et variés :
 - 2 stades, 2 complexes, 5 gymnases
 - 3 équipements de proximité au cœur des quartiers
 - 1 centre nautique et sportif
 - 3 centres socioculturels
 - 1 théâtre
 - 2 médiathèques municipales...
- Une vie associative intense (plus de 350 associations)
- Ouverture de la Maison des Associations en septembre 2014

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Janvier 2014 : Association du groupe de travail de la Maison des Associations à la finalisation de la charte sur les manifestations éco-responsables et du guide pratique accompagnant la charte
- Mai 2014 : Définition des modalités de mise en œuvre de la charte par les services de la Ville, gestionnaires de salle
- Mai - juin 2014 : Rédaction de panneaux pédagogiques sur les éco-gestes à destination des associations pour leurs manifestations
- Juin 2014 : Vote de la charte des manifestations éco-responsables en Conseil Municipal
- A partir de septembre 2014 : Diffusion de la charte des manifestations éco-responsables pour toute demande de salle (application de la charte obligatoire pour toutes les manifestations supérieures à 150 personnes et volontaire pour toutes les manifestations inférieures à 150 personnes).
- Octobre 2014 : Présentation de la charte et du guide pratique lors de la réunion des associations

Par ailleurs, un label « manifestation éco-responsable » sera créé afin d'en faire bénéficier toute association s'engageant à signer la charte.

Des contrôles aléatoires seront effectués sur les événements organisés, le jour de la manifestation ou a posteriori pour vérifier la bonne application des engagements pris.

Le label pourra être perdu si les prescriptions ne sont pas respectées.

Impact budgétaire Coût de l'impression du guide pratique en 500 exemplaires pour diffusion aux associations

Finalités du développement durable prises en compte

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Réduction des nuisances à l'environnement dans l'organisation et la tenue des manifestations par la Ville et les associations
- Développement de comportements éco-responsables auprès des organisateurs et participants
- Satisfaction des participants

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Part des manifestations engagées dans une démarche éco-responsable	Etude qualitative sur l'appropriation de la charte par les organisateurs
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle (synthèse se basant sur les contrôles réalisés durant l'année)
Référent de la collecte	Mission développement durable	Mission développement durable

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
Mme Danielle PINCHON, Conseillère municipale déléguée aux relations avec les associations

Service en charge

Mission Développement Durable / Guichet Associations

Partenaires

Associations locales

Public cible

Associations locales organisant des manifestations

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Action n°9 Favoriser le partage de compétences ou de services entre générations

Contexte et enjeux

Alors que l'espérance de vie de la population continue d'augmenter, l'évolution des modes de vie et de la structure familiale contribue à éloigner jeunes et moins jeunes. Or, dans une société confrontée à la longévité et au risque de rupture entre les âges, tisser des liens entre générations reste un facteur essentiel de solidarité et de cohésion sociale.

A Rosny, la Ville souhaite favoriser le lien entre les différentes générations. S'enrichir mutuellement des expériences propres à chacun et à chaque génération est une source d'épanouissement pour la population. Ce faisant, la Ville entend faire une veille permanente des besoins de chaque génération via ses services (Politique de la Ville - Jeunesse - Prévention, Santé - Solidarité, Education - Petite Enfance) et favoriser le partage de compétences ou de services entre générations, entre habitants d'origines, d'âges et de quartiers différents via par exemple des échanges d'heures citoyennes, une meilleure communication sur le site internet Rosnylien ou encore la contribution du CCAS et des centres socioculturels dans cette démarche.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Soutenir les initiatives favorisant le partage entre générations, en faveur d'une ville durable
- Soutenir un SEL (Système d'Echange Local), via l'action de l'association « Plus Belle Ma Ville »
- Réfléchir à la mise en place d'une journée annuelle intergénérationnelle et au développement des échanges d'heures citoyennes

Données-clés :

- En France, l'espérance de vie est de 78,2 ans pour les hommes et de 85,1 ans pour les femmes, supérieure à la moyenne européenne (moyenne 2010-2015 - source : INSEE).
- Une population rosnoise jeune (1 habitant sur 4 a moins de 20 ans).
- Une part croissante des 60 ans et plus dans la population.
- 1 Conseil Local de la Jeunesse.
- Conseils de quartier qui favorisent le débat intergénérationnel
- 1 CCAS
- 3 centres socioculturels qui développent des activités à destination des seniors, des jeunes, des familles et des enfants et dans un but intergénérationnel : festivités de quartier, « sorties Familles », animation « Solid'âges » au centre socioculturel des Marnaudes, lieux d'accueil Parent-enfant, ateliers familles, point info familles...
- Une fresque au Gambo (quartier Boissière) réalisée par des parents et des enfants
- Des associations qui favorisent le lien intergénérationnel : FASOL, Rosny Potagers, Plus Belle Ma Ville (SEL créé le 26 avril 2014)...
- Bibliothèque Yourcenar : lecture régulière de livres par des seniors à des enfants « **jardins de lecture** »
- Un espace public numérique situé au sein du Cercle Jeunesse accueillant tous les âges et organisant des projets intergénérationnels sur la ville : projet TER - TER réalisé en 2011 - 2012 et Poétique de la Ville en 2013-2014 ; projet d'évolution en FabLab

Impact budgétaire Entre 4000 et 6000 euros pour l'organisation d'une journée intergénérationnelle

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
		X	X	X

Gains DD attendus :

- Renforcement du lien social et des solidarités
- Lutte contre l'isolement des personnes âgées
- Transmission des connaissances et savoir-faire entre générations
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté et le mieux-vivre ensemble

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4
Indicateur	Ex : Nature et nombre d'actions de partage de compétences ou services mises en œuvre/an	Nombre d'heures citoyennes ou autre système similaire mises en place	Nombre de participants par tranches d'âge (enfants/jeunes, adultes/seniors) à la journée intergénérationnelle	Nombre de participants au SEL
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Pôle Politique de la Ville - Jeunesse - Prévention	Pôle Politique de la Ville - Jeunesse - Prévention	Pôle Politique de la Ville - Jeunesse - Prévention	Association Plus Belle Ma Ville

Elu référent M. Jacques BOUVARD, Adjoint au Maire délégué à la politique de la ville

Service en charge Pôle Politique de la Ville - Jeunesse - Prévention

Partenaires Association « Plus Belle Ma Ville », centres socioculturels, conseils de quartier, CLJ, CLDD, associations œuvrant dans les champs des solidarités

Public cible Tout public

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif Œuvrer au lien social

Action n°10 Promouvoir au travers des jardins partagés une culture en adéquation avec les principes du développement durable

Contexte et enjeux :

Nombre de citoyens rêvent d'avoir un petit bout de jardin pour cultiver des fleurs ou des légumes. Ainsi, la ville a décidé de développer les jardins partagés offrant à chacun un espace pour installer « la nature en ville » ou la préserver. Par ces jardins partagés, la ville de Rosny souhaite promouvoir une culture en adéquation avec le développement durable sous tous ces aspects (environnementaux, sociaux, et économiques). En effet, ces jardins partagés sont des lieux ouverts sur la ville, le quartier, des lieux conviviaux qui favorisent les rencontres entre générations et cultures ainsi que les échanges de savoir-faire. Gérés en commun par des groupes d'habitants volontaires, ces jardins ont donc, outre leur fonction nourricière, un rôle paysager, social et de promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et favorisant la biodiversité. Par ailleurs, il s'agit de favoriser une réflexion sur une alimentation saine et équilibrée.

Données-clés :

- Ville dense : 41 634 Rosnéens pour une superficie de la ville de 591 ha.
- Parc collectif abondant : 78% de logements collectifs.
- Les espaces verts communaux représentent 62 ha du domaine de la commune soit environ 10,5% de sa superficie.
- 1 secteur paysager au Plateau d'Avron classé site Natura 2000 (futur parc).
- 1 ferme pédagogique.
- 23 jardins familiaux
- 1 association « Rosny Potagers » qui promeut la création, la gestion et l'animation de jardins partagés : 4 jardins partagés mis en place par l'association sur la Ville (dont un dans une structure privée)
- 2 Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) « On s'prend pas l'chou ! » et les « Pot'iront » valorisant une production bio, locale et de saison

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- 2014 : recherche de terrains
- 2015-2016 : aménagement des potagers

Impact budgétaire 50 000 €

Finalités du développement durable prises en compte

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Renforcement du lien social.
- Amélioration du cadre de vie ; épanouissement des habitants, qualité de vie.
- Développement d'une présence végétale dans la ville, maintien de la biodiversité en milieu urbain.
- Nouveaux lieux d'éducation à l'environnement
- Sensibilisation sur la nutrition (saisonnalité des produits...)

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Nombre de nouveaux jardins partagés créés et surfaces consacrées
Fréquence de mise à jour	annuelle
Référent de la collecte	Direction Environnement

Elus référents M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
Mme Patricia VAVASSORI, Conseillère municipale déléguée aux espaces verts et à l'aménagement du Plateau d'Avron

Service en charge Direction de l'Environnement

Partenaires Association « Rosny Potagers », bailleurs

Public cible Rosnéens

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception
Réalisation

Action n°11 **Accompagner les habitants de la résidence rénovée du Bois d'Avron "Casanova" aux éco-gestes**

Contexte et enjeux :

Les opérations de rénovation urbaine permettent de mettre en pratique les trois dimensions du développement durable. Elles allient des interventions sur l'habitat, l'équipement et l'aménagement afin de limiter les impacts sur l'environnement, offrir un cadre de vie accueillant et agréable, redynamiser la vie des quartiers et intégrer une approche des problématiques sociales des habitants.

Elles doivent développer des modes de participation des habitants à l'évolution de ces quartiers, notamment concernant le changement d'habitat et habitudes d'usages à y mettre en place.

Dans le cadre de la rénovation, une attention particulière a été portée par LOGIREP à l'environnement au travers d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®).

Les bâtiments livrés sont labellisés BBC (Bâtiment Basse Consommation) et certifiés Habitat et Environnement par CERQUAL.

Un « livret des gestes verts » (ex : tri, économies d'énergie, ...) sera remis par LOGIREP à chaque occupant ainsi qu'un guide du tri fourni par la Ville.

Pour accompagner cette initiative, la Ville souhaite mettre en place des ateliers de sensibilisation collectifs en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE et l'Amicale des locataires auprès des nouveaux locataires et leurs enfants.

En effet, la conception des bâtiments et nouveaux équipements associés impliquent des comportements d'usages différents à adopter (aération...) et nécessitent d'être explicités afin d'avoir un bon usage du bâtiment ainsi que des charges maîtrisées pour les occupants.

Par ailleurs, jusqu'à présent, il n'y avait pas de containers pour le tri sélectif sur cette résidence : il s'agit donc d'accompagner la mise en place de ce tri (au travers de l'installation de containers de tri à compter de mars 2014 puis de points d'apport volontaire à compter de la livraison de la 2eme tranche de travaux)

Données-clés :

- Expériences déjà existantes de rénovation et d'intégration urbaine sur la Ville (opération ANRU, Jean Mermoz)
- Construite par la SEMIDEP (Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de La Région Parisienne), la résidence Casanova été cédée en 1985 pour un franc symbolique à l'Office Public HLM (OPHLM).
- Une réhabilitation à la fin des années 90
- Bail emphytéotique conclu en 2002 entre l'OPHLM et le bailleur social LOGIREP pour assurer la gestion et l'amélioration de la résidence Casanova.
- Projet urbain de démolition de 92 logements et reconstruction de 115 logements sociaux (PLAI ; PLUS ; PLS) porté par LOGIREP
- Principaux éléments environnementaux des nouveaux bâtiments :
 - architecture bioclimatique et label BBC
 - toitures terrasses végétalisées
 - chaudière gaz à condensation et panneaux solaires thermiques (assurant plus d'un tiers des besoins en eau chaude sanitaire)
- Une coordination de quartier du Pré Gentil mise en place par la Ville et une Gestion Urbaine de Proximité entre la Ville et Logirep (visites mensuelles et suivi en continu) depuis 2009
- Déviation du parcours de la ligne TITUS pour desservir le quartier (Casanova, résidence de travailleurs migrants ADOMA et zone pavillonnaire), depuis le 1^{er} juillet 2010.
- 1 jardin potager partagé depuis avril 2012 (Association Rosny Potagers en partenariat avec L'Amicale des locataires)

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

Premiers nouveaux locataires :

- Février 2014 : emménagement et remise des « livrets des gestes verts » par LOGIREP
- Fin mars 2014 : atelier de sensibilisation sur le thème de l'énergie et du tri des déchets par l'agence MVE et relais de l'information par l'amicale des locataires auprès des locataires absents

Autres locataires (jusqu'à la fin de rénovation du quartier en 2017) :

- Remise du « livret des gestes verts » et ateliers de sensibilisation à programmer en lien avec l'amicale des locataires. Sensibilisation sur le thème des éco-gestes via les fêtes de quartier.

Impact budgétaire Accompagnement de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE inclus dans l'adhésion de la Ville à l'agence

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
X	X	X	X	X

Gains attendus :

- Amélioration du cadre de vie des habitants.
- Prise en compte des enjeux environnementaux
- Bon usage du bâtiment

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Nombre de personnes présentes aux ateliers de sensibilisation/session	Enquête de satisfaction des habitants / enquête d'usage auprès de LOGIREP
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Pôle Politique de la Ville - Jeunesse - Prévention / Mission Développement durable	Pôle Politique de la Ville - Jeunesse - Prévention / Mission Développement durable

Elus référents

Mme Elisabeth BOYER, Adjoint au Maire délégué aux Affaires sociales, à la Santé, au Handicap et à l'Habitat ;
 M. Jean-Pierre BOYER, Adjoint au Maire délégué au Développement Durable
 M. Jacques BOUVARD, Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville ;

Service en charge

Pôle Politique de la Ville - Jeunesse - Prévention - Pôle Urbanisme - Architecture - Espaces Publics

Partenaires

LOGIREP, amicale des locataires, centre socioculturel du Pré-Gentil, Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE

Public cible

Locataires de la résidence du Bois d'Avron

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Action n°12 Promouvoir l'identité patrimoniale de la ville

Contexte et enjeux :

La mise en valeur du patrimoine a été retenue comme levier du développement local dès les années 1980. En effet, la mise en valeur du patrimoine, sa sauvegarde, sa protection et son enrichissement constituent des éléments essentiels à l'échelle locale, notamment en terme social via la transmission de l'histoire de la Ville.

La ville de Rosny se compose de plusieurs entités paysagères riches d'histoire telles que le plateau d'Avron ou le centre-ville. L'étude patrimoniale invite donc à une prise en compte multiple du patrimoine de Rosny-sous-Bois, de son patrimoine paysager et urbain qui fait ressortir des ensembles, des ambiances et des cohérences, à son patrimoine bâti. L'analyse patrimoniale a pour objet la définition de ce qui aujourd'hui est perceptible et vécu comme patrimoine. En effet, l'architecture constitue l'image de la ville, crée des repères, l'accompagne, la situe et est porteuse de sens pour la communauté.

Au vu de cette diversité paysagère et de l'existence d'un patrimoine bâti remarquable, la ville de Rosny souhaite valoriser l'histoire de ces lieux et leur identité. Par exemple, le centre-ville qui illustre l'évolution de Rosny, du petit bourg rural aux maisons d'agriculteurs au développement de la ville au 19^{ème} siècle suite à l'arrivée du train.

Par cette action, il est question de favoriser une appropriation par les habitants de l'espace qu'ils habitent et ainsi développer une cohésion sociale. Par ailleurs, il s'agit de transmettre cet héritage du passé aux générations futures, en particulier le fait que dans les précédents siècles, Rosny-sous-Bois a eu pour principales activités des productions agricoles fruitières et maraîchères (pommes, pêches, asperges, choux de Bruxelles...), ce qui n'est pas forcément su de tous les rosnéens.

Données-clés

- Création de la Convention du patrimoine mondial (témoignant d'une prise de conscience au niveau international de l'importance du patrimoine) par l'UNESCO en 1972
- Rosny :
 - Une ville au passé agricole riche marquée par des parcelles en lanière
 - 1100 pieds de vigne plantés en 2000 dans le parc Decesari, témoignage du passé viticole de Rosny
 - Un centre-ville ancien de type « faubourg » le long de la RN186 ainsi qu'aux abords de la gare de Rosny-sous-Bois
 - Un patrimoine architectural témoin de l'histoire de la ville
 - Actuellement 29 secteurs patrimoniaux auxquels sont rattachés deux types de protection :
 - architecturale : préservation des portes cochères, moulures, rythmes des façades...concernant l'habitat collectif ou individuel
 - urbaine - paysagère : préservation d'ambiances dégagées, ambiances champêtres autour du végétal, prédominances paysagères, densité moindre...concernant plus particulièrement l'habitat individuel.
 - Des édifices remarquables tels que l'ancienne mairie, l'église Sainte-Geneviève, l'école du centre, la poste...
 - Intégration d'un volet patrimonial au Plan Local d'Urbanisme (PLU) (concernant uniquement le patrimoine architectural antérieur à 1945)
 - Création d'un office public d'habitations à bon marché (HBM) le 9 mai 1926 (1er ensemble d'immeubles inauguré en 1933)

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Plateau d'Avron : Réalisation de panneaux sur l'histoire du plateau qui seront exposés temporairement ou en continu sur le site de la ferme pédagogique
- Identité patrimoniale à travers le PLU :
 - **Patrimoine bâti** :
 - Visite de la Ville lors de la journée du patrimoine
 - Consultation gratuite pour des particuliers d'un architecte conseil sur leur projet de permis de construire situé en secteurs patrimoniaux.
 - Ecriture d'un règlement spécifique pour les secteurs patrimoniaux permettant la préservation du patrimoine : redéfinition des secteurs patrimoniaux (architecturaux et paysagers) et classement de bâtiments remarquables (interdiction de démolition).
 - **Patrimoine végétal** :
 - Préservation d'arbres remarquables
 - Création d'une OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) trame verte protégeant les cœurs d'îlot vert en zone pavillonnaire

Impact budgétaire Plateau d'Avron : 5 000 €
 Maison des projets architecte conseil : 30 000 €
 Visite ville : 200€ par visite via des vacances
 2014 - 2015 - Règlement PLU patrimoine: 30 000 €
 - Mission écologie : 20 000 €

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte			X	X	

Gains DD attendus :

- Valoriser le patrimoine de la ville
- Améliorer la cohésion sociale

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4	Indicateur 5
Indicateur	Nombre de personnes ayant consulté les panneaux sur le plateau d'Avron	Nombre de RDV avec l'architecte conseil	Nombre de visites architecturales organisées par la maison des projets	Retranscription de l'avis de l'architecte conseil dans l'arrêté de permis de construire	Nombre de permis déposés en secteurs patrimoniaux
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Direction Environnement	Maison des projets	Maison des projets	Service cadastre	Service cadastre

Elu référent M. Claude CAPILLON, Maire

Service en charge Direction de l'Environnement - Direction de l'Urbanisme

Partenaires ADSEPA (Plateau d'Avron)

Public cible Rosnéens, architectes travaillant sur la commune

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					
Plateau d'Avron					
Règlement PLU Patrimoine bâti et végétal					
Visite de la Ville					
Architecte Conseil					

Conception
Réalisation

Action n°13 Lutter contre la précarité énergétique

Contexte et enjeux :

Comme défini dans le cadre du Grenelle de l'Environnement : « Est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat ».

Un ménage est en situation de précarité énergétique lorsqu'il ne parvient pas à se chauffer ou qu'il consacre plus de 10% de ses ressources au paiement de ses factures d'énergie.

Pour les ménages concernés, les conséquences de la précarité énergétique sont à la fois :

- économiques (impayés, endettement progressif, coupures d'énergie, restriction et privation de chauffage).
- environnementales (risques d'intoxications, humidité, moisissures).
- sociales (stress, repli sur soi).
- sanitaires (pathologies respiratoires et surmortalité hivernale).

Face à ce constat, la Ville de Rosny souhaite poursuivre avec les partenaires concernés les dispositifs existants pour réduire le nombre de foyers en précarité énergétique et sensibiliser le public sur les éco-gestes.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

En partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE :

- Mise en œuvre d'une exposition sur la maîtrise de l'énergie dans le logement à destination d'un public en difficulté
- Autres actions programmées (ateliers de sensibilisation...)

Données-clés :

- 1,25 milliard € seront ainsi consacrés par l'Etat à l'aide à la rénovation thermique pour les plus modestes sur la période 2010-2017 (plan national de lutte contre la précarité énergétique)
- Objectifs nationaux : 500 000 logements rénovés en 2017 et création de 1000 postes d'ambassadeurs de l'efficacité énergétique
- 3,8 millions de ménages en France ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % de leur revenu tandis que 3,5 millions déclarent souffrir du froid dans leur logement (Source : ANAH)
- 87% des personnes en précarité énergétique sont dans le parc privé, dont 62% de propriétaires et 55% ont plus de 60 ans (source : MEEDDM).
- 45% des propriétaires occupants en France seraient éligibles au programme « Habiter mieux » de l'ANAH
- Les trois quart des ménages touchés se trouvent dans une maison individuelle.
- En France, on estime que plus de 4 millions de maisons individuelles, soit un minimum de 25% du parc, ont encore des combles perdus non isolés (datant de plus de 25 ans et non rénovés depuis moins de 25 ans) parmi lesquelles plus de 500 000 seraient habitées par des ménages en situation de précarité énergétique.
- **En Seine-Saint-Denis :**
 - Dès 2010, mise en place d'un Plan Climat Energie pour lutter localement contre la précarité énergétique
 - 15 % des ménages en précarité énergétique
- **A Rosny :**
 - Dans le cadre du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement), 457 dossiers d'aide de fonds de solidarité énergie ont été traités en 2012 et 544 dossiers en 2013.
 - 276 Chèques d'accompagnement personnalisé « eau solidaire » ont été attribués pour aider les foyers en difficulté à payer leurs factures d'eau en 2013

Impact budgétaire

Pour les actions menées par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE, inclus dans l'adhésion de la Ville à l'agence

Finalités du développement durable prises en compte

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X		X	X	

Gains DD attendus :

- Réduction des factures et des consommations énergétiques pour les familles les plus modestes.
- Amélioration du cadre de vie (santé, ...).
- Réduction des émissions de GES.

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
En 2014	Nombre de personnes informées de la tenue de l'exposition et nombre de personnes présentes	Actions menées avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Service social CCAS	Service social CCAS

Elu référent

Mme Elisabeth BOYER, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Sociales, à la Santé, au Handicap et à l'Habitat

Service en charge

Pôle Santé - Solidarité (service social CCAS)

Partenaires

Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE

Public cible

Foyers rosnéens en situation de précarité énergétique

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Action n°14 Concevoir une stratégie d'économie sociale et solidaire

Contexte et enjeux

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) conjugue développement économique, insertion, écologie et participation citoyenne. Elle utilise les ressources locales pour répondre aux besoins locaux. Dans ce sens, l'ESS répond à 4 objectifs :

- 1) la création d'emplois et d'entreprises non délocalisables;
- 2) la cohésion sociale et territoriale;
- 3) l'innovation territoriale;
- 4) et la réponse aux besoins des habitants.

Dans un contexte de raréfaction budgétaire pour les collectivités et face aux crises financière, économique, sociale et écologique, l'ESS représente un enjeu pour le dynamisme des territoires : elle n'est pas qu'une économie de réparation, c'est une économie d'anticipation, en réponse aux réalités du terrain et aux nouvelles attentes de la société.

Il s'agit de promouvoir la cohésion sociale et territoriale par le biais du seul secteur de l'économie qui est créateur d'emplois en période de crise (~31 500 salariés en Seine Saint Denis).

La Ville de Rosny-sous-Bois souhaite au travers du développement de l'économie sociale et solidaire diversifier les activités économiques présentes sur son territoire et lutter contre le chômage, de pair avec la promotion d'une ville durable et solidaire.

Plusieurs chantiers sont à lancer :

- 1) L'organisation de filières économiques liées à la ville durable et aux circuits courts, avec développement des écoactivités, dont :
 - l'agriculture urbaine
 - la promotion de nouveaux métiers de la nature en ville
 - et l'éco-construction
- 2) La mise en place de chantiers éducatifs et d'insertion
- 3) Le développement de FabLab et de l'accompagnement aux usages numériques émergents
- 4) L'adoption d'un **schéma de promotion des achats publics socialement responsables** afin d'inciter l'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics, conformément à la loi ESS.
- 5) Le soutien et l'accompagnement d'initiatives locales et citoyennes
- 6) La sensibilisation de tous publics

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Création d'un groupe de travail transversal comprenant les services politique de la ville, développement économique, développement durable, innovation territoriale, intercommunalité, mais aussi aménagement, culture, éducation, petite enfance, social, jeunesse, numérique...
- Recensement des acteurs de l'ESS présents sur la commune (économiques et citoyens)
- Définition des besoins de la Ville (ex : école élémentaire du centre (chantiers participatifs, filière éco-construction...), parc intercommunal du plateau d'Avron (chantiers d'insertion, agriculture urbaine...), petite enfance...)
- Définition du rôle de la commune et des modalités de mise en œuvre : impulsion (organisation de temps

Données-clés :

- L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente en France (*Source : Ministère de l'Economie*) :
 - 10% de l'emploi, soit 2,3 millions de salariés
 - plus de 200 000 établissements employeurs
 - 8% du PIB
 - plus de 100 000 emplois créés chaque année
- L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente en Seine-Saint-Denis (*Source : Observatoire régional de l'ESS IDF, d'après Insee – CLAP 2011*)
 - 2 792 établissements employeurs (soit 6,4 % des établissements employeurs du département)
 - 31 543 salariés (soit 5,7 % des salariés du département)
- L'ESS est créatrice d'activités et d'emplois non délocalisables

A Rosny :

- Taux de chômage rosnois de 12,7% (avril 2014, source : INSEE – Pôle Emploi - Direccte)
- Au 31/12/13, 2254 allocataires du Revenu de Solidarité Active
- Existence d'un secteur d'appui à la création d'entreprises au sein du Pôle Affaires Economiques / Emploi de la Ville
- Rosny-sous-Bois, adhérente à la plate-forme des initiatives locales « Initiative 93 »
- Accompagnement des initiatives citoyennes et des associations œuvrant dans les champs des solidarités et de l'insertion par le Pôle Politique de la Ville – Jeunesse - Prévention
- Un service Insertion pour les bénéficiaires du RSA
- Une Mission Locale Intercommunale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes 16-25 ans
- Existence d'un pôle de développement d'éco-construction et conception éco-systémique, le SEMIS
- 1 SEL, porté par l'association Plus belle ma ville, pouvant contribuer au développement des circuits courts

d'information à destination des acteurs économiques du territoire et associations, appels à projets...), accompagnement (mise en réseau des acteurs, recherche de partenariats...) et soutien des démarches d'ESS

Impact budgétaire A déterminer en fonction de la stratégie retenue.
Fonds européens possibles dans le cadre de l'ITI (Investissement Territorial Intégré)
Fonds politique de la ville
Possibilité de répondre aux appels à projets suite à la loi ESS

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte			X	X	X

Gains DD attendus :

- Création d'emplois durables
- Contribution à la ville durable
- Renforcement du lien social, des initiatives citoyennes et des solidarités
- Achats publics responsables

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3	Indicateur 4	Indicateur 5
Indicateur	Nombre d'activités créées et taux de pérennité à 3 ans et à 5 ans	Nombre d'emplois créés et pérennité	Nombre de marchés intégrant des clauses sociales et nombre des personnes en insertion concernées	Nombre de citoyens usagers (consommateurs, sensibilisés...)	Amélioration des revenus des salariés en ESS
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Pôle Développement Economique, Emploi, Formation	Pôle Développement Economique, Emploi, Formation	Direction de la Commande Publique	Pôle Développement Economique, Emploi, Formation	Pôle Développement Economique, Emploi, Formation

Elus référents
M. Claude CAPILLON, Maire
M. Jacques BOUVARD, Adjoint au Maire délégué à la politique de la ville
Mme Monique DESHOGUES, Adjoint au Maire Délégué au Développement économique et à l'Emploi

Service en charge Pôle Politique de la Ville - Pôle développement économique, emploi, formation

Partenaires Etat, Région, CRESS IDF (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France)

Public cible Créateurs d'entreprises, rosnéens en recherche d'emploi, rosnéens

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception
Réalisation

Action n°15 **Elargir les choix professionnels à destination d'un public féminin**

Contexte et enjeux :

Reconnu par l'Organisation des Nations Unies dans sa Déclaration du Millénaire, le rôle des collectivités locales dans la lutte contre les inégalités et le renforcement de la démocratie locale est essentiel.

Par ailleurs, la création d'une Charte européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes a permis aux collectivités de soutenir un message commun en faveur de l'égalité des sexes, et de se positionner en tant qu'acteurs privilégiés du changement des pratiques et des mœurs.

En 2013, la ville de Rosny a adopté cette charte et a mis en place un plan d'action à destination des services municipaux afin de rendre effectif son engagement. Dans ce plan d'actions, une fiche est consacrée à la dimension du genre dans la politique des ressources humaines. Par cette action, la ville souhaite aujourd'hui aller plus loin dans cette démarche. En effet, les femmes en recherche d'emploi sont souvent confrontées à des difficultés particulières, notamment au regard des problématiques de conciliation de la vie familiale et professionnelle. Aussi, il s'agirait d'apporter un soutien particulier en matière de diversification des choix professionnels, aux femmes bénéficiaires des minima sociaux et à celles en situation de monoparentalité.

Données-clés :

- En France environ 30% des femmes sont à temps partiel contre environ 6 % des hommes (source : DARES - Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques)
- 21,2% de familles monoparentales en France dont 18,1% sont des femmes avec enfants (source : INSEE)
- Ville signataire de la Charte européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes depuis 2013
- Plan d'action local 2013-2016 pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale
- En 2013, la ville de Rosny-sous-Bois a obtenu le label « Territoires d'excellence » décerné par le Conseil Régional d'Ile-de-France en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes suite à la mise en place d'une action expérimentale dans ce domaine.
- Association DAMES œuvrant en faveur de la promotion des femmes dans les métiers du bâtiment pour une meilleure employabilité et organisant des chantiers d'insertion basée à Rosny-sous-Bois

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Lors des rendez-vous individuels du service emploi formation : attention particulière portée à la découverte de métiers dits masculins pour des femmes en recherche d'emploi. Passage d'un test via le logiciel Pass Avenir permettant de déterminer un projet professionnel systématiquement proposé.
- En complément, organisation en partenariat avec l'Association de la visite d'Entreprise (AVE) de visites d'entreprises : pour les bénéficiaires, découverte in situ des univers professionnels, des métiers et des conditions de travail ; conditions d'accès à ces filières et réalités professionnelles, rencontre des décideurs du monde de l'entreprise. Première visite d'entreprise prévue au second semestre 2014.

→ Visites précédées par un atelier de préparation dont les objectifs sont de présenter les rencontres (enjeux...), de faire connaître les entreprises associées au dispositif et d'optimiser les résultats en termes de découverte, d'orientation et de recrutement (entretien collectif au cours de la rencontre et dépôt d'un CV adapté).

- Suite à la définition du projet professionnel des bénéficiaires : tests de validation de compétences et aptitudes professionnelles et ateliers collectifs : simulation d'entretien, valorisation des atouts, élargissement de son réseau, utilisation des réseaux sociaux dans la recherche d'emploi, gestion du stress, ...
- 10 à 30 femmes (sans limite d'âge) pourront s'inscrire dans ce dispositif par an.

Impact budgétaire Coût global de l'action : 4 400 €

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
		X	X	

Gains DD attendus :

- Accessibilité pour tous à l'emploi
- Réduction des exclusions

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Nombre de participantes aux visites d'entreprises	Retour à l'emploi ou accès à la formation
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Pôle Développement économique - Emploi - Formation	Pôle Développement économique - Emploi - Formation

Elus référents

Mme Monique DESHOGUES Adjoint au Maire délégué au Développement économique et à l'Emploi ;
Mme Sabrina ADJAM-HAMMOUR, Adjoint au Maire délégué aux ressources humaines

Service en charge

Pôle Développement économique - Emploi - Formation

Partenaires

Association de la visite d'Entreprise (AVE), Service insertion, Pôle Emploi, Cap Emploi

Public cible

Femmes en recherche d'emploi (prioritairement en reconversion professionnelle ou accédant à un premier emploi)

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Action n°16 Suivre la mise en œuvre du plan d'actions lié à l'adhésion de la Ville à la charte européenne pour l'égalité homme/femme dans la vie locale**Contexte et enjeux**

Adoptée par le parlement le 26 juin 2014, la loi relative à l'égalité réelle entre les femmes-et les hommes contient des dispositions qui s'appliqueront aux collectivités territoriales.

Sensible à ces questions, la Ville de Rosny-sous-Bois a décidé de s'engager en délibérant, en juin 2013, sur son adhésion à la charte européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Etablie par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe, la Charte se base sur six principes importants :

- l'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental
- les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte
- la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique
- l'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes
- l'intégration de la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités et des régions est nécessaire pour faire avancer l'égalité
- des plans d'actions et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des hommes et des femmes

Afin de rendre effectif cet engagement, la Ville a mis en place un plan d'actions local au travers duquel elle s'engage à appliquer concrètement la Charte dans plusieurs domaines. Ce premier plan d'actions vise à rassembler et formaliser les dispositifs déjà mis en place par la Ville dans le but de les optimiser et par de nouvelles actions, à améliorer, à l'échelle locale, l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit donc, dans un premier temps, de créer un débat interne et une réflexion sur cette problématique et de mettre en œuvre des changements concrets qui seront imposés dans le cadre de la loi.

Données-clés :

- Loi Sauvadet du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Décret du 28 septembre 2012 relatif à la création d'un comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été rédigée dans le cadre d'un projet (2005-2006) mené à bien par le Conseil des Communes et Régions d'Europe en collaboration avec de nombreux partenaires à l'échelle locale. Le projet a été soutenu par la Commission européenne dans le cadre du 5^{ème} Programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes.
- Délibération en Conseil municipal du 25 juin 2013 concernant l'adhésion de la Ville de Rosny-sous-Bois à la charte européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.
- Elaboration d'un Plan d'actions local sur la période 2013-2016 pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale
- Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, adoptée le 27 juin 2014

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :2014 :

- Suivi du plan d'actions au sein de chacun des pôles de l'Administration communale et mise en conformité des actions par rapport aux lois 2012 et 2014
- Réalisation d'un diagnostic sur la situation des femmes rosnéennes, construit à partir des informations remontées par les différents services de la ville
- Création d'un comité de pilotage, lequel en fonction aux résultats du diagnostic devra prioriser les actions et le travail en transversalité des services de la ville
- Formation des agents à l'égalité hommes/femmes (2014/2015)

2015 :

- Rédaction par le Comité de Pilotage des indicateurs quantitatifs et sexués, afin de faciliter le suivi et l'évaluation des actions contenus dans le Plan d'action égalité entre les femmes et les hommes
- Signature de la Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes, suite à la délibération.
- Mise en place d'un rapport de situation comparé faisant état des différences observées au sein de la commune (en tant qu'employeur), apportant des outils et moyens pour rétablir l'égalité inclut en matière de salaires. Ce rapport est en conformité à l'article 51 de la loi Sauvadet de 2012.
- Organisation d'une manifestation dédiée à la signature de la charte visant à formaliser l'engagement de la Ville sur cette question et à donner de la visibilité aux actions menées au sein des différents pôles
- Elargissement de la consultation relative au plan d'actions à l'ensemble de la société civile, spécialement aux structures associatives, sensibilisés à la question de l'égalité entre femmes et hommes et à la mixité de métiers.

Impact budgétaire Coût de communication autour de l'action (affiches...)

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte			X	X	

Gains DD attendus :

- Mobiliser les services sur leurs modes de fonctionnement à l'égard de la problématique sur l'égalité homme-femme.
- Interpeller les agents sur cette problématique
- Agir concrètement contre les discriminations ou les inégalités qui peuvent avoir lieu dans la ville en respect des principes qui régissent le cadre de la charte et de la future loi

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1
Indicateur	Nombre d'actions réalisées ou en cours de réalisation dans le plan d'actions local
Fréquence de mise à jour	Annuelle
Référent de la collecte	Pôle Développement économique - Emploi - Formation

Elus référents

Mme Monique DESHOGUES, Adjoint au Maire délégué au Développement économique et à l'Emploi
Mme Sabrina ADJAM-HAMMOUR, Adjoint au Maire délégué aux ressources humaines

Service en charge

Pôle Développement économique, emploi, formation

Partenaires

Centre Hubertine Auclert/Région Ile-de-France, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de Seine-Saint-Denis, Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Public cible

Toutes les femmes domiciliées et/ou travaillant sur la commune

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception

Réalisation

Objectif Développer les solidarités internationales

Action n°17 Proposer aux jeunes rosnéens de s'impliquer dans des projets de solidarité internationale

Contexte et enjeux :

Une étude d'opinion réalisée en 2012 par l'Agence française du Développement (AFD) relevait le fort désir d'engagement des jeunes français dans le domaine de la solidarité internationale.

Œuvrer pour un monde solidaire, c'est prendre conscience que la planète constitue un patrimoine commun avec des ressources naturelles limitées, et que l'activité humaine a des conséquences par-delà les frontières. C'est aussi admettre le fait que les pays les plus pauvres sont les plus touchés par les effets du changement climatique et par l'épuisement des ressources.

Cependant, agir pour la solidarité internationale, ce n'est pas seulement agir « là-bas », dans les pays du Sud. Pour une Ville comme Rosny-sous-Bois, cela peut également s'opérer en proposant aux jeunes de son propre territoire des projets de solidarité internationale dans lesquelles ils peuvent être des acteurs majeurs. En effet, par cette action, la Ville entend permettre aux jeunes rosnéens, pour un temps déterminé, de mettre leurs compétences au service d'actions de solidarité internationale et ainsi lutter contre le cloisonnement intergénérationnel, interculturel et international.

A ce titre, en 2013, 12 jeunes âgés de 16 à 17 ans se sont engagés dans un projet de tourisme solidaire à Madagascar, qui aura lieu en août 2014 pour une durée de 20 jours. Ce séjour, proposé par la ville, s'inscrit dans un projet éducatif dont les objectifs sont de :

- Développer l'esprit de citoyenneté ;
- Favoriser la rencontre et l'échange ;
- Contribuer au développement durable des régions visitées

La Ville entend poursuivre et développer ce type de projets dans le cadre de son projet global de coopération décentralisée, notamment dans le cadre de son jumelage avec le Bénin.

Données-clés :

- 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui rassemblent l'ensemble de la communauté internationale autour d'un grand projet commun : refuser la fatalité de la misère, agir pour mettre fin à la pauvreté et à ses nombreuses conséquences d'ici 2015.
- Rosny-sous-Bois, un territoire multiculturel et solidaire possédant une longue tradition d'accueil des populations étrangères.
- Ville ouverte sur le monde : jumelages avec Übach-Palenberg (Allemagne), Cotonou (Bénin) et Yanzhou (Chine).
- Aide directe ou indirecte de la Ville en cas de catastrophes humanitaires (ex. séisme en Haïti en janvier 2010, famine corne de l'Afrique en 2011).
- Une population rosnéenne jeune (1 habitant sur 4 a moins de 20 ans).
- 1 Conseil Local de la Jeunesse.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

Projet Madagascar

- Octobre 2013 à juillet 2014 : préparation du projet → réunion d'informations, recherche de financements, actions de sensibilisation des rosnéens lors d'évènements publics (tenue de stand...), ...
- Août 2014 : réalisation du voyage avec participation à un chantier solidaire (rénovation de salles de classe d'une école primaire publique), visites et découverte de l'environnement et des habitants et de leur culture,
- Au retour du séjour : restitution du projet à Rosny-sous-Bois sous une forme à définir avec le groupe de jeunes.

Impact budgétaire 15 400 €

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X	X	X	

Gains DD attendus :

- Sensibilisation des Rosnéens aux enjeux de l'aide publique au développement
- « Mieux vivre ensemble » par le rapprochement des peuples et des cultures
- Renforcement du lien social et des solidarités
- Développement citoyen des participants

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Nombre de jeunes mobilisés par projet	Nombre d'actions de sensibilisation autour du projet
Fréquence de mise à jour	A chaque projet	A la fin de chaque projet
Référent de la collecte	Service Jeunesse	Service Jeunesse

Elus référents

M. Eddy CYRILLA, Conseiller municipal délégué à la jeunesse ;
Mme Stéphanie COTTIN, Conseillère municipale déléguée aux relations internationales

Service en charge

Pôle Politique de la Ville - Jeunesse - Prévention

Partenaires

Jeunes rosnéens, Grandir Aventure

Public cible

Jeunes rosnéens

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif Préserver le patrimoine naturel

Action n°18 Aménager le parc intercommunal du Plateau d'Avron dans le respect de la biodiversité

Contexte et enjeux :

La disparition de la vie animale et végétale est accélérée par les activités humaines or selon la charte de l'environnement « l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ».

Le Sommet de la Terre à Rio en 1992 marque le début d'une prise de conscience sur le déclin de la biodiversité dans le monde avec la signature de la Convention internationale sur la diversité biologique. Celle-ci reconnaît, pour la première fois, la conservation de la biodiversité comme étant une « préoccupation commune à l'humanité » et une partie intégrante au processus de développement.

En milieu urbain, la biodiversité n'est pas absente. Afin de préserver cette richesse, il convient d'utiliser toutes les zones possibles pour favoriser la nature en ville.

Le Plateau d'Avron donne l'opportunité exceptionnelle de créer un parc intercommunal répondant aux besoins locaux en termes d'accessibilité aux espaces naturels conciliant la protection, la valorisation et la promotion de la biodiversité.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

Le projet prendra en compte les éléments suivants :

- Concilier activités sportives et ludiques avec le respect de la biodiversité :
 - Piste cavalière, jeux d'enfants et promenade, jogging (activités cross et motorisées non autorisées)
- Préserver les mares existantes avec extension de la zone humide à vocation éducative
- Relier le projet d'aménagement à la ferme pédagogique

Ouverture du parc prévue en 2017 (phase 1).

Données-clés :

- Selon les Nations Unies, taux actuels d'extinction des espèces jusqu'à 1 000 fois plus élevés que les niveaux jugés naturels.
- Un futur parc d'environ 16 hectares sur le Plateau d'Avron, faisant entièrement partie d'un site Natura 2000 (réseau écologique européen) constitué d'une zone de protection spéciale (ZPS dite « Sites de Seine Saint-Denis ») ; et classé en Espace Naturel Sensible ainsi qu'en ZNIEFF de type I (Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique).

• Celui-ci est concerné par plusieurs espèces ou habitats considérés comme remarquables

A l'échelle de la ZPS « sites de Seine-Saint-Denis » :

- 21 espèces d'oiseaux « à enjeux » ;

A l'échelle du site :

- 2 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux : pie-grièche écorcheur et bondrée apivore ;
- 2 habitats « naturels » remarquables : fourrés arbustifs mésophiles et friches prairiales mésoxérophiles ;
- 2 espèces végétales remarquables : la Rhinanthé Velu et le Jonc-des-chaisiers ;
- 4 espèces d'amphibiens remarquables : le triton ponctué, le triton palmé, l'alyte accoucheur et le crapaud commun.

• 1 ferme pédagogique située à proximité

- Les grands éléments du futur parc :
 - La grande clairière, mosaïque des milieux
 - La vallée des biotopes et sa rive des équipements
 - Le labyrinthe des pâturages
 - Les jardins et les jeux de la friche
 - Les belvédères des potagers*
 - La grande allée piétonne nord-sud
 - La promenade du stade
 - La maison du Parc

En rouge : séquences aménagées sur la phase 1 du projet (sur le foncier maîtrisé par la Ville) * en option

Impact budgétaire 5 millions d'euros pour la phase 1 d'aménagement du parc

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Maintien et valorisation de la biodiversité.
- Education à l'environnement.
- Amélioration du cadre de vie (« poumon vert » au sein de la ville, lieu de promenades, ...).

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Suivi des espèces	Nombre d'aménagements favorables à la biodiversité mis en place
Fréquence de mise à jour	A chaque inventaire	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Référent de la collecte	Associations naturalistes	Direction de l'urbanisme

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
Mme Patricia VAVASSORI Conseillère municipale déléguée aux espaces verts et à l'aménagement du Plateau d'Avron ;
Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Direction de l'Urbanisme, Direction de l'Environnement

Partenaires

Inspection Générale des Carrières ; les associations environnementales et naturalistes : ANCA (naturalistes) et ADSEPA (riverains) ; le Conseil Général ; le Conseil Régional ; la Ville de Neuilly-Plaisance ; le SIVU du Plateau d'Avron ; Paris Métropole ; Etat (DRIEE, DRIEA, DRIAAF)

Public cible

Tout public

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif Préserver le patrimoine naturel

Action n°19 Favoriser la biodiversité au sein des espaces verts de la ville

Contexte et enjeux :

Mieux respecter son patrimoine environnemental, c'est commencer par mieux le connaître. La biodiversité correspond à la diversité du vivant et comprend : la diversité génétique (correspond à la variété des individus au sein d'une même espèce), la diversité spécifique (correspond à la diversité des espèces) et la diversité des écosystèmes (c'est-à-dire des différents habitats où vivent les espèces et des interactions entre celles-ci).

La première cause avancée quant à la perte de biodiversité est celle de la destruction, de la réduction et de la fragmentation des habitats naturels (notamment via l'urbanisation). Toutefois, la ville de Rosny veille à maintenir et développer des espaces verts au sein de la commune. Les 62 ha du domaine de la ville constituant des espaces de verdure (soit environ 10,5% de la superficie communale) représentent d'importants lieux de biodiversité. En effet, en milieu urbain, la biodiversité n'est pas absente : de très nombreux oiseaux et insectes sont présents. Afin de préserver cette richesse malgré l'extension des zones urbanisées, il convient d'utiliser tous les espaces possibles pour installer « la nature en ville » (hôtel à insectes, nichoirs...permettent d'accueillir de nombreuses espèces...). Par ailleurs, il s'agit de développer des méthodes d'entretien respectueuses de l'environnement prenant également en compte les attentes qualitatives de chaque espace.

Fort de ce constat, la municipalité a décidé de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la biodiversité. Par cette action il s'agit de poursuivre la démarche engagée à la ferme pédagogique et développer des aménagements favorables à la biodiversité sur d'autres espaces verts du territoire avec des pratiques de gestion visant à une politique « zéro phytosanitaire ».

Données-clés :

- Une espèce sur deux pourrait disparaître d'ici à la fin du siècle (Source : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN))
- 1 million 850 000 espèces connues sur la planète (dont 1 million d'insectes – soit env 2/3 des espèces animales connues) et il en existerait entre 10 et 20 millions
- L'Europe s'est fixé pour objectif de stopper la perte de biodiversité d'ici à 2020
- Pour faire face à « l'érosion » de la biodiversité, la France s'est dotée d'une stratégie nationale de la biodiversité en 2004, révisée en 2011

A Rosny :

- Ville signataire de la Charte de la Biodiversité de la Région Ile-de-France depuis octobre 2013
- Un futur parc de 16 hectares sur le Plateau d'Avron, classé Natura 2000
- A la ferme pédagogique :
 - 2889 visiteurs en 2013 (hors portes ouvertes : 7000 visiteurs)
 - Un bassin de rétention des eaux, conservant toute l'année au minimum une dizaine de centimètres d'eau, constituant un espace essentiel de biodiversité.
 - Des prairies pour les animaux, petits carrés de cultures agricoles, aromatiques et condimentaires enrichissant également le potentiel de biodiversité
 - 7 ruches
 - Hôtels à insectes, nichoirs
 - Toitures végétalisées
 - Un verger

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- 2014 : poursuite des techniques d'entretien favorables à la biodiversité (paillis, réduction traitements pesticides, diversification des plantations, corridors écologiques...)
- 2015 : installation d'abris pour insectes, nichoirs
- 2016 : inventaires faune-flore

Impact budgétaire 30 000 €

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieu, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X			

Gains DD attendus :

- Maintien, développement et valorisation de la biodiversité
- Education à l'environnement.

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Nombre d'aménagements réalisés pour favoriser la biodiversité et nombre de sites concernés
Fréquence de mise à jour	Annuelle
Référent de la collecte	Direction Environnement

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
 Mme Patricia VAVASSORI, Conseillère municipale déléguée aux espaces verts et à l'aménagement du Plateau d'Avron ;
 Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Direction de l'Environnement

Partenaires

Associations naturalistes

Public cible

Tout public

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif

Préserver le patrimoine naturel

Action n°20**Réintroduire l'agriculture productive en ville****Contexte et enjeu**

L'**agriculture urbaine** est une forme émergente de pratiques agricoles *en ville*, généralement en parcelles partagées ou en jardins individuels. Espaces cultivés et espaces bâtis se mélangent.

Elle est une des solutions proposées et recommandées par l'ONU et la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) pour faire face aux besoins de sécurité alimentaire, aux défis de l'urbanisation et de la périurbanisation. En effet, selon la FAO, l'agriculture urbaine et périurbaine est déjà utilisée par environ 700 millions de citoyens (une personne sur quatre environ dans le monde), notamment dans les villes des pays où sont présentes ou émergentes des classes défavorisées.

Différentes formes d'agriculture urbaine existent (bacs, potagers urbains...) et des architectes, urbanistes et prospectivistes ont aussi imaginé des projets d'agriculture verticale.

Les objectifs associés en milieu urbain sont économiques et alimentaires mais également sociaux et pédagogiques :

- C'est en effet une agriculture de proximité qui permet des boucles en « cycle court », diminuant les coûts, les émissions de CO₂ et le besoin en énergie et en carbone fossile. Elle permet une autoproduction pour une partie des besoins (en fruits et légumes par exemple).
- Elle permet le recyclage rapide de certains déchets organiques via le compostage notamment.
- Elle participe à l'enrichissement en biodiversité de la ville.
- Elle permet de maintenir des continuités « vertes » face à l'urbanisation et offre des espaces de verdure supplémentaires améliorant le cadre de vie propices à la détente et à certains loisirs, comme le jardinage.
- C'est également un lieu de lien social et de maintien du lien à la terre par les citoyens.

La Ville de Rosny-sous-Bois a donc décidé de soutenir ce type d'agriculture et ainsi favoriser les toitures végétalisées cultivables (éco-école des Boutours) et l'introduction dans les nouveaux projets d'arbres fruitiers (éco-école des Boutours et Plateau d'Avron). Elle aide également à la création de jardins partagés dans le cadre de réaménagements urbains ou de créations nouvelles (ex : nouveaux quartiers à venir).

Enfin, l'agriculture urbaine peut contribuer au développement de l'ESS : 1) dans le cadre d'une production d'aliments de qualité, accessibles à tous 2) dans le cadre de la création de nouvelles filières locales liées à la ville durable et aux circuits courts créatrices d'emplois non délocalisables

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Intégration de l'agriculture urbaine dans les nouveaux projets urbains et réalisation de bâtiments ou espaces extérieurs communaux
- Réflexion sur l'introduction de la notion d'agriculture urbaine dans les documents d'urbanisme et ses modalités de développement
- Réflexion sur la mise en place d'une filière économique agricole

Données-clés :

- En 2011, création du 1^{er} réseau international sur la gouvernance alimentaire des villes : "IUFN, International Urban Food Network". Il a pour objectif de renforcer la coopération entre les collectivités territoriales et la communauté scientifique autour de la question alimentaire.
- Une exposition nommée Carrot City met en valeur depuis 2009 les projets innovants des villes en matière d'agriculture urbaine. Elle a été exposée à New York, Montréal (ville pionnière), Berlin, Rabat, Paris...
- **Incredible Edible** ou **incroyables comestibles** est une expérience consistant en la mise à disposition gratuite de *légumes* cultivés par des habitants volontaires dans des petits *potagers* accessibles gratuitement à tous. *Todmorden* en Angleterre est connue pour être la 1^{ère} ville à avoir lancé en 2008 et réussi cette expérience.
- A Montréal, les fermes LUFA produisent à grande échelle des légumes en milieu urbain (a été érigé la 1^{ère} serre commerciale du monde sur un toit d'immeuble de 2880 m² en 2011)
- A Paris, une toiture végétalisée de 6800 m², soit l'équivalent d'un stade de football est située au sommet du centre commercial Beaugrenelle : graminées, plantes à bulbes prennent racine sur 40 cm de terre - 800 m² seront réservés à un « jardin partagé » A Paris, l'objectif est d'atteindre 7 ha de toits végétalisés d'ici 2020
- En Seine-Saint-Denis, des expériences d'agriculture urbaine en lien avec l'ESS : projet de la « ferme des possibles »
- **A Rosny :**
- 23 jardins familiaux.
- 1 association « Rosny Potagers » promeut la création, la gestion et l'animation de jardins partagés : 4 jardins partagés mis en place.
- 2 Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) « On s'prend pas l'chou ! » et les « Pot'iront »
- Toiture végétalisée de 700 m² de 30 à 40 cm de terre cultivable (vocation pédagogique et alimentaire) et plantation d'arbres fruitiers sur l'éco-école maternelle des Boutours

Impact budgétaire Aucun (intégré dans la conception des projets)

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Création d'un cadre de vie agréable dans une ville dense
- Sécurité alimentaire, production à des fins de consommation directe
- Diminution des gaz à effet de serre, réduction de l'effet de l'îlot de chaleur urbain
- Captation des eaux de pluie et réduction des risques d'inondation
- Augmentation des espaces verts et de la biodiversité
- Renforcement du lien social et des solidarités
- Développement éventuel de l'Economie Sociale et Solidaire
- Ouverture des urbains au monde rural

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
Indicateur	Nombre d'initiatives montées ou soutenues	Nombre de m ² développés	Nombre d'entreprises d'agriculture urbaine installées
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Direction de l'Urbanisme, Mission Développement Durable - Direction Stratégie et Innovation Territoriale – Direction de l'Environnement	Direction de l'Urbanisme, Mission Développement Durable - Direction Stratégie et Innovation Territoriale – Direction de l'Environnement	Pôle Politique de la Ville – Jeunesse – Prévention - Pôle Développement économique - Emploi - Formation

Elu référent M. Claude CAPILLON, Maire

Service en charge Direction Stratégie Territoriale et Innovation

Partenaires Direction de l'Urbanisme, Mission Développement Durable, Direction de l'Environnement, Pôle Politique de la Ville – Jeunesse – Prévention, Pôle Développement économique - Emploi – Formation, Direction des Bâtiments, ADEME, Rosny Potagers

Public cible Rosnéens, entreprises d'agriculture urbaine

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception
Réalisation

Objectif

Améliorer la gestion des déchets

Action n°21**Mettre en place un plan local de prévention des déchets****Contexte et enjeux :**

Les activités humaines ont des impacts négatifs sur l'environnement parmi lesquels la production de déchets, dont le coût de traitement ne cesse d'augmenter.

Notre production de déchets a doublé en 40 ans. Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit en moyenne 360 kg de déchets par an. Nous avons progressivement pris l'habitude de trier nos déchets, un geste essentiel qui permet de fournir aux industriels des matières premières de recyclage de qualité. Mais cela n'est pas suffisant dans la mesure où le recyclage ne concerne pas, à ce jour, toutes les catégories de déchets. Certains d'entre eux doivent donc être incinérés ou stockés. Par ailleurs la collecte et le traitement des déchets ne sont pas sans conséquence sur l'économie et sur l'environnement.

Il faut donc en premier lieu éviter de générer des déchets et, à cette fin, les choix au moment de l'acquisition des produits et la manière dont ils sont utilisés sont déterminants.

En consommant de façon plus responsable et en utilisant mieux les produits on peut :

- en amont, préserver les ressources utilisées pour la fabrication des objets, dont certaines ne sont pas renouvelables;
- en aval, réduire de façon significative la quantité et la nocivité des déchets produits et ainsi limiter la pollution des eaux et des sols, les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les coûts de collecte et de traitement...

En France, le Grenelle Environnement impose une réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% en 5 ans par habitant. Pour que les Rosnéens réduisent leur production de déchets, utilisent de manière performante les installations et équipements mis à leur disposition et que chacun appréhende mieux aussi les notions de coût lié à la gestion des déchets, la Ville souhaite mettre en place différentes mesures accompagnées d'actions de communication et sensibilisation en direction de la population au travers d'un plan local de prévention des déchets.

En France, le Grenelle Environnement impose une réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% en 5 ans par habitant. Pour que les Rosnéens réduisent leur production de déchets, utilisent de manière performante les installations et équipements mis à leur disposition et que chacun appréhende mieux aussi les notions de coût lié à la gestion des déchets, la Ville souhaite mettre en place différentes mesures accompagnées d'actions de communication et sensibilisation en direction de la population au travers d'un plan local de prévention des déchets.

Données-clés :

- Production nationale de déchets : 365 kg/an/habitant (ADEME) dont 164 kg de déchets organiques.
- Environ 1/3 des déchets incinérés, 1/3 mis en décharge.
- Collecte sélective des déchets ménagers effective sur la ville depuis 1998.
- A Rosny, une déchetterie mobile a été mise en place en 2006 puis une déchetterie fixe a été ouverte en novembre 2010
- Chiffres 2013 sur l'ensemble de la ville :
 - 2012 : 41201 habitants
 - 2013 : 41431 habitants
 - Ordures ménagères :
 - 2012 : 311 kg/hab
 - 2013 : 316 kg/hab
 - Collecte sélective :
 - 2012 : 29 kg/hab
 - 2013 : 28 kg/hab
 - Déchetterie (tout venant) :
 - 2012 : 406 T
 - 2013 : 596 T
 - Encombrants porte à porte :
 - 2012 : 906,80 T
 - 2013 : 1036,72 T
 - Verre :
 - 2012 : 441,36 T
 - 2013 : 451,12 T
 - Passage des encombrants en porte à porte (pas d'enlèvement à la demande) :
 - Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2011 : 342
 - 2 ambassadeurs du tri

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Octobre - novembre 2013 : Diagnostic sur la gestion des déchets de la collectivité et du territoire par le bureau d'études AEFEL
- Décembre 2013 - Février 2014 : Elaboration du plan d'actions
- A partir de Mars 2014 : Mise en œuvre du plan actions suivant (12 fiches actions) (durée du PLDP :4 ans) :

- Sensibilisation des publics
- Réduction des documents de communication
- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles
- Valorisation des déchets organiques dans les écoles
- Compostage des déchets végétaux des stades
- Déploiement du compostage domestique
- Déploiement du compostage collectif
- Promotion du stop pub
- Réduction et détournement du flux des textiles
- Promotion du réemploi
- Réduction et meilleure valorisation des déchets des marchés
- Réduction et meilleure valorisation des déchets des commerçants et des entreprises.

Impact budgétaire 30 000 euros (bureau d'études)
20 000 euros en 2015, 2016 et 2017

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Préservation des ressources naturelles par la réduction de la quantité de déchets ménagers.
- Réduction des impacts sur l'environnement et sur la santé liés au traitement des déchets.
- Réduction du coût de traitement des déchets.
- Changement des comportements individuels par rapport à la production et au tri des déchets ménagers.
- Préservation du cadre de vie (moins de déchets et de poubelles laissées à l'abandon, moins de dégradation du paysage urbain).

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Nombre d'opérations menées par les ambassadeurs du tri, nombre et profil des personnes sensibilisées.	Quantité de déchets collectés en kg par an et par type de déchets
Fréquence de mise à jour	En fonction des fiches actions	Annuelle
Référent de la collecte	Service Propreté Urbaine	Service Propreté Urbaine

Elus référents M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics et au Cadre de vie ;
Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge Direction de l'Environnement

Partenaires Services de la Ville, Education nationale, associations locales, bailleurs

Public cible Rosnéens

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception
Réalisation

Objectif Préserver la santé et le cadre de vie

Action n°22 Lutter contre les pollutions visuelles

Contexte et enjeux :

La pollution visuelle constitue l'ensemble des dégradations visuelles qui portent atteinte aux paysages et au cadre de vie. Parmi les différents types de pollutions visuelles existant (déchets sur les espaces publics, lignes à haute tension...) les affichages publicitaires sont les plus difficiles à gérer. Pourtant une législation à ce sujet existe (loi du 29 décembre 1979 renforcée par la loi « Grenelle II » de 2010). Aussi, il apparaît indispensable de faire évoluer, dans le respect des libertés d'expression, les dispositifs qui régissent l'affichage publicitaire.

Confrontée à ce type de pollution, en particulier au niveau de ses entrées de Ville, Rosny-sous-Bois souhaite aujourd'hui mettre en place un règlement de publicité pour lutter efficacement contre l'impact de la publicité sur le cadre de vie de ses habitants. En effet, la municipalité est convaincue qu'un cadre de vie préservé passe nécessairement par une meilleure prise en compte de la qualité du paysage urbain.

Le Règlement Local de Publicité (RLP) datant des années 80, un nouveau règlement permettrait d'instaurer des dispositions plus restrictives que celles prévues actuellement en prenant en compte tous les nouveaux produits.

Données-clés :

- La loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes vise à permettre la liberté d'affichage tout en assurant la protection du cadre de vie et des paysages
- 1800 règlements locaux de publicité (RLP) en France dont environ 80 RLP intercommunaux, ce qui touche près de 30 millions d'habitants.
- La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 renforce la réglementation de la publicité extérieure, l'interdit dans un certain nombre de lieux et pose certaines conditions quant à la publicité lumineuse.
 - Elle précise notamment que les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 1h et 6h, lorsque l'activité signalée a cessé. Lorsqu'une activité cesse ou commence entre minuit et 7h, les enseignes sont éteintes au plus tard une heure après la cessation d'activité de l'établissement et peuvent être allumées une heure avant la reprise de cette activité.
 - Les économies d'énergie attendues s'élèvent à environ 800 GWh annuels pour les enseignes et plus de 200 GWh pour les publicités, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle (hors chauffage et eau chaude) de plus de 370 000 ménages.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- délibération
- diagnostic identifiant tous les panneaux existants sur la ville avec leurs caractéristiques (dimension, lumineux ou non...)
- organisation d'un groupe de travail avec la préfecture et l'ensemble des fédérations de publicité
- arrêté du projet de règlement
- enquête publique
- délibération d'approbation du règlement.

Impact budgétaire 30 000 à 50 000 euros (état des lieux de l'ensemble des enseignes et accompagnement tout au long de la procédure)

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
X	X	X	X	

Gains DD attendus :

- Amélioration du cadre de vie des habitants
- Amélioration du paysage urbain
- Diminution des consommations électriques et protection de la biodiversité (pour les panneaux lumineux)

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Evolution du nombre et type de panneaux publicitaires au sein de la ville
Fréquence de mise à jour	Tous les 3 ans
Référent de la collecte	Direction des Finances

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
M. Pierre MANGON Conseiller municipal délégué à la protection et au respect du cadre de vie ;
Mme Ninette SMADJA Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Direction de l'Urbanisme

Partenaires

Préfecture, fédérations de publicité, Pôle Développement économique, emploi, formation (pour enseignes commerciales)

Public cible

Rosnéens, publicitaires

Objectif Améliorer la qualité de l'alimentation

Action n°23 Sensibiliser les jardiniers amateurs aux intrants chimiques et leurs conséquences sur l'environnement et la santé

Contexte et enjeux :

Au-delà de constituer une atteinte à l'environnement (pollution des eaux et nappes souterraines, destruction de la biodiversité, contamination de l'eau du robinet), traiter régulièrement son jardin avec des intrants chimiques, sans précaution ou respect des dosages, c'est risquer de se mettre en contact avec des produits potentiellement dangereux pour notre santé. Aussi, la ville de Rosny a décidé de mener des actions de sensibilisation envers les jardiniers amateurs, à travers des ateliers pratiques, des expositions, des conférences... Ces rencontres seront un moyen d'apprendre et de transmettre de bonnes pratiques aux jardiniers amateurs. En effet, certaines pratiques permettent de lutter contre les maladies et les ravageurs tout en optimisant les récoltes (en quantité et en qualité) et en réduisant au minimum l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques qui s'avèrent aussi coûteux que nocifs pour l'utilisateur et l'environnement.

Par cette action la ville souhaite que le jardin, lieu de détente, seul ou en famille demeure une source de plaisirs et de découvertes sans risques.

Données-clés :

- Plan Ecophyto 2018 qui vise à réduire progressivement l'usage des pesticides de 50% d'ici 2018
- Adoption le 23 janvier 2014 d'une loi interdisant les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022
- Campagne ministérielle de sensibilisation : "Les pesticides, apprenons à nous en passer !" lancée en 2012
- 78 000 tonnes de pesticides utilisés en France en 2008
- La France est le 1^{er} consommateur européen de pesticides et le 4^{ème} au niveau mondial
- Près de 45% des français disposent d'un jardin ornemental, fruitier ou potager et 17 millions jardinent pendant leur temps libre
- Chaque année, environ 5000 tonnes de pesticides sont répandues dans les jardins ou potagers par les jardiniers amateurs
- Seuls 32 % des jardiniers amateurs estiment que les pesticides sont dangereux

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- 2014 : sensibilisation à l'occasion de manifestations (semaine du Développement Durable - Portes Ouvertes Service Espaces Verts - Ferme pédagogique)
- 2015-2016 : conception, édition et distribution de brochures

Impact budgétaire 5000 €

Finalités du développement durable prises en compte

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Réduction de l'utilisation des intrants chimiques
- Réduction des atteintes à l'environnement
- Préservation de la santé de tous les êtres vivants (humains, animaux...)
- Education à l'environnement

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Nombre de jardiniers amateurs sensibilisés (ateliers, brochures...)	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Direction Environnement	Direction Environnement

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
Mme Patricia VAVASSORI, Conseillère municipale déléguée aux espaces verts et à l'aménagement du Plateau d'Avron ;
Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Direction de l'Environnement

Public cible

Rosnéens

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018
Opérations de sensibilisation					
Brochure					

Conception

Réalisation

Objectif Améliorer la qualité de l'alimentation

Action n°24 Etudier la mise en place d'un marché bio et/ou de stands bio sur les marchés

Contexte et enjeux :

La préservation du commerce de proximité dont les marchés font partie est un enjeu majeur pour conserver l'attractivité des quartiers et sauvegarder un lien social tout en réduisant les déplacements motorisés.

Par ailleurs, afin de promouvoir et de développer la production locale et la consommation de produits biologiques, la Ville souhaite entreprendre une étude de faisabilité quant à la possibilité de pouvoir introduire un marché bio ou des stands bio sur les marchés existants dans le cadre de la future délégation de service public.

Dans la mise en œuvre de cette action, il sera important de veiller à ne pas mettre en concurrence les producteurs locaux avec les commerces existants mais bien de constituer une alternative et d'exploiter le potentiel de complémentarité entre ces acteurs et la manière dont chacun peut tirer parti de l'autre.

Outre la mise à disposition de produits bio, il s'agit aussi par cette action de viser à soutenir la production bio locale.

Données-clés :

En Ile-de-France :

- L'Ile de France compte, à fin 2011, 175 structures certifiées bio ou en conversion (soit +110% entre 2008 et 2011) dont :
 - 76 exploitations maraîchères
 - 13 exploitations arboricoles
 - 56 exploitations céréalières et 1 exploitation en légumes de plein champ
 - 24 exploitations de polyculture-élevage
 - 5 exploitations de cultures ornementales
- L'agriculture bio représente 1,4% de la surface agricole utile francilienne.
- **A Rosny :**
- 5 marchés forains
- Société « les nouveaux marchés de France » titulaire de la délégation de service public des marchés jusqu'au 1^{er} juillet 2015
- 2 Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) « On s'prend pas l'chou ! » et les « Pot'iront » valorisant une production bio, locale et de saison.
- Une boutique bio et des rayons bio dans les supermarchés de la Ville

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

2014 :

- Recenser les productions biologiques et marchés bio en région Ile-de-France
- Demander au délégataire de voir la possibilité de faire venir des étals bio sur les marchés de la ville

2015 :

- Inclure dans le cahier des charges de la prochaine Délégation de Service Public (DSP) des marchés forains (durée : 5 ans) une possibilité de compléter les marchés existants avec des commerçants bio ou de créer un marché totalement bio

Impact budgétaire Aucun

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Consommation / production durables.
- Amélioration de la santé, équilibre alimentaire
- Valorisation des produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement
- Renforcement du lien social

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
Indicateur	Nombre de producteurs locaux bio sur les marchés	Questionnaires de satisfaction de la population	Fréquentation du marché avant et après mise en place de commerçants bio (enquête ponctuelle)
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle	Ponctuelle
Référent de la collecte	Pôle développement économique, emploi, formation	Pôle développement économique, emploi, formation	Pôle développement économique, emploi, formation

Elus référents

Mme Monique DESHOGUES Adjoint au Maire délégué au Développement économique et à l'Emploi ;
Mme Sylviane MENARD, Conseillère municipale déléguée aux marchés forains

Service en charge

Pôle développement économique, emploi, formation

Partenaires

Délégitaire en charge de la gestion des marchés forains

Public cible

Rosnéens

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018
DSP avant juillet 2015					
DSP après juillet 2015					

Conception

Réalisation

Objectif

Réaliser des économies d'énergie

Action n°25**Sensibiliser les enfants aux économies d'énergie dans une école élémentaire pilote****Contexte et enjeux :**

L'éducation au développement durable est généralisée à tous les niveaux d'enseignement depuis 2004. En effet, les jeunes générations doivent être fortement sensibilisées et éduquées au développement durable, le plus tôt possible, afin d'avoir les connaissances et comportements requis pour répondre au mieux aux défis du XXI^{ème} siècle.

Par ailleurs, nous allons être confronté dans les années à venir à de grands enjeux énergétiques : maîtriser la consommation énergétique globale, sécuriser les approvisionnements face à des ressources fossiles qui ne sont pas illimitées et diviser par 4 d'ici 2050 les émissions de CO₂ de la France par rapport à celles de 1990 pour limiter le réchauffement climatique. L'énergie est un des enjeux majeur de notre siècle.

La ville de Rosny souhaite donc sensibiliser les enfants, éco-citoyens de demain, aux économies d'énergie à travers un projet de sensibilisation dans une école élémentaire pilote. Ce projet sera mené en collaboration avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE

Au-delà des enfants eux-mêmes, des enseignants et plus largement des établissements scolaires, l'objectif de la ville est d'atteindre leur entourage (familles) par effet rebond, permettant de démultiplier ainsi les économies possibles.

Données-clés :

- Facture énergétique de la France en 2012 : 68,7 milliards
- Le bouquet énergétique de la France est stable depuis le milieu des années 2000, avec environ 40 à 45 % d'électricité, environ 30 % de pétrole, 15% de gaz, autour de 6 % de renouvelables thermiques et déchets, et de 4 % de charbon
- La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les grands objectifs de politique énergétique française, dite loi POPE a fixé un objectif de réduction de 2 % par an d'ici 2015 et de 2,5 % d'ici 2030 l'intensité énergétique française
- Une politique nationale d'efficacité énergétique a permis à la France d'économiser près de 15 millions de tep (tonnes équivalents pétrole) depuis le premier choc pétrolier (1973) (Source : Ademe)
- Objectif depuis 2004 d'instaurer un minimum de 60 heures d'éducation au développement durable dans l'ensemble des classes du primaire et du secondaire

A Rosny :

- Installation de lampes à LED équipées de détecteurs de présence et de luminosité dans une partie de la cantine de l'école du Centre

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :Janvier 2014 :

- Présentation du projet d'économies d'énergie dans une école élémentaire pilote à l'inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de Rosny

Février - juin 2014 :

- Sollicitation par l'inspecteur de l'Education Nationale des écoles élémentaires pressenties pour participer au projet

Rentrée 2014 :

- Réunion avec l'équipe pédagogique de l'école retenue afin de présenter en conseil des maîtres l'approche pédagogique de la démarche et le lien avec le programme scolaire
- Réunion avec la société de restauration (ELIOR) ainsi que les coordinateurs de secteur de l'école afin d'impliquer toutes les personnes intervenants dans l'école dans le projet et contact avec les autres utilisateurs du bâtiment scolaire retenu comme les associations d'aide aux devoirs par exemple

Septembre 2014 - juin 2015 :

- Une ou deux intervention(s) de sensibilisation d'une durée de 1h - 1h30 durant l'année (sur l'ensemble des classes de l'établissement ou sur une classe avec possibilité d'intervenir sur le temps périscolaire)
- Une période de suivi des résultats avec les agents techniques de la ville
- Une restitution des résultats en fin d'année auprès des élèves et de l'équipe enseignante

Impact budgétaire

Pour les actions menées par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE, inclus dans l'adhésion de la Ville à l'agence
Supports de communication éventuels à la charge de la Ville

Finalités du développement durable prises en compte

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X		X	X	

Gains DD attendus :

- Sensibilisation des plus jeunes aux économies d'énergie
- Formation d'éco-citoyens
- Réduction de la facture énergétique et financière de la Ville

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées et nombre d'enfants concernés	Etat des consommations d'énergie avant et après le dispositif
Fréquence de mise à jour	Au terme de l'année scolaire	Tout au long du projet (sur 2 ans)
Référent de la collecte	Mission Développement Durable - Agence locale MVE	Direction des Bâtiments

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
 M. Patrick CAPILLON, Adjoint au Maire délégué aux politiques éducatives et au patrimoine ;
 Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Mission Développement Durable - Pôle Education - Petite Enfance - Direction des Bâtiments

Partenaires

Agence Locale de l'Energie et du Climat MVE - Education Nationale

Public cible

Public scolaire, parents, enseignants, personnel d'établissement, associations ayant des activités dans l'établissement

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif

Réaliser des économies d'énergie

Action n°26**Mise en place d'un Fonds local d'intervention pour les travaux d'habitat****Contexte et enjeux :**

La réhabilitation des logements anciens représente un fort enjeu en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES), puisqu'en France, parmi les 31,3 millions de logements, 19,1 millions, soit 61% du parc, ont été construits avant la réglementation thermique de 1975. Il restera en 2050 entre 30% et 40% de logements antérieurs à 1975.

La rénovation thermique des bâtiments du parc résidentiel permet de répondre à différents enjeux :

- **environnementaux** : la rénovation énergétique de l'habitat contribue à l'atteinte de l'objectif de diminution de 38% des consommations d'énergie du secteur du bâtiment à l'horizon 2020 ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- **économiques** : le secteur de la rénovation énergétique constitue un puissant levier de création d'emplois locaux, non délocalisables ;
- **sociaux** : par la réduction de la précarité énergétique, elle améliore ainsi le pouvoir d'achat des ménages modestes.

La réhabilitation thermique, si elle a un coût immédiat, permet en effet à moyen terme aux propriétaires et aux locataires de diminuer leur budget consacré à l'énergie. Ainsi, dans un contexte de renchérissement des coûts de l'énergie, la réhabilitation thermique est un levier d'action important à la fois sur les émissions de gaz à effet de serre, et sur la vulnérabilité énergétique des familles les plus modestes.

La Ville de Rosny souhaite s'engager dans une démarche d'**accompagnement financier des travaux de réhabilitation et de restauration du domaine privé** (copropriétés, maisons individuelles...) grâce au Fonds local d'intervention pour les travaux d'habitat, dispositif prévu dans le cadre des actions du Plan local de l'Habitat de la ville de Rosny.

Ce fonds est complémentaire d'aides ou de financements de droit commun (cf aides de l'ANAH, Conseil Régional, Département, CAF, Caisse de retraite, Aides du 1% logement, etc qui interviennent en partie dans les domaines suivants :

- Soutien aux travaux liés à la dépendance et au handicap, accessibilité
- Appui à la réalisation de travaux liés aux économies d'énergie (lutte contre la précarité énergétique, économie d'énergie, amélioration du confort énergétique..) avec un gain minimal de 35% et en privilégiant l'énergie renouvelable
- Participation à la lutte contre l'habitat indigne, contribution à la résorption de situations d'insalubrité

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

La demande d'aide sera à effectuer en préalable à tout démarrage de travaux

L'aide accordée sera déterminée en fonction du reste à charge et ne pourra dépasser 10 % du montant des travaux par dossier et par personne, pour les dossiers ayant obtenu leurs financements, dans la limite du budget existant. En moyenne, le fonds d'intervention de quartier apporte un complément de 500 à 1 000 euros maximum.

- Convention à titre gratuit en cours de négociation avec l'ANAH pour l'appui à la réalisation de travaux liés aux économies d'énergie qui pourra par la suite être complétée par un travail partenarial avec différentes institutions telles que la CNAV ou la Maison du Handicap
- Réalisation d'une campagne d'information par le biais du site internet, du journal municipal et des différents services municipaux et relais concernés.

Données-clés :

- En Seine saint Denis, le parc potentiellement indigne représente 9,1% du parc privé en 2013 et on estime à 15 % les ménages en précarité énergétique.
- 87% des personnes en précarité énergétique sont dans le parc privé, avec une proportion de 62% de propriétaires et sont à 55%, âgés de 60 ans (source : MEEDDM).
- Le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) est un plan d'actions de l'Etat mis en place en mars 2013 pour atteindre l'objectif de rénover 500 000 logements par an à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux et 380 000 logements privés.
- 540,5 millions d'euros d'aides accordées en 2013 par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) dont 483 millions d'euros aux propriétaires pour le financement de leurs travaux

A Rosny :

- Une permanence info-énergie tous les 3èmes mercredis après-midi de chaque mois à la Maison des Projets en partenariat avec l'Agence locale de l'Energie et du Climat MVE
- Un cahier de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères réalisé en 2011, préconise un ensemble de dispositions en matière d'architecture, de construction, d'habitat, de logement et d'environnement
- Le 1^{er} Plan Local de l'Habitat (PLH) voté en décembre 2013 détaille l'état de l'habitat et du logement sur la ville et présente un plan d'actions sur les six ans à venir, au vu des besoins de la population et des attentes des services de l'Etat

- Information par l'ANAH des candidats éligibles sur Rosny de l'existence du Fonds d'Amélioration de l'Habitat spécifique à la ville de Rosny-sous-Bois dès lors que leur dossier aura reçu un accord définitif de l'ANAH
- Accueil par l'ANAH des candidats intéressés dans le cadre de ses permanences téléphoniques, pour les informer de la procédure à engager.

Impact budgétaire 13 000 euros/an sur 6 ans

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte	X		X	X	X

Gains DD attendus :

- Amélioration du confort et cadre de vie des occupants et réduction de leurs factures énergétiques
- Amélioration du cadre de vie de la Ville
- Réduction des gaz à effet de serre et consommation responsable

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Nombre et type de dossiers traités	Gain énergétique des dossiers financés (ANAH)
Fréquence de mise à jour	Semestrielle	Semestrielle
Référent de la collecte	Chargée de mission PLH (Plan Local de l'Habitat)	Chargée de mission PLH (Plan Local de l'Habitat)

Elus référents

Mme Elisabeth BOYER, Adjoint au Maire délégué aux Affaires sociales, à la Santé, au Handicap et à l'habitat ;
M. Jean-Pierre THOMMAS, Conseiller municipal délégué au logement

Service en charge

Direction de l'Urbanisme
Pôle Santé - Solidarité

Partenaires

ANAH

Public cible

Locataires (via leurs bailleurs) et propriétaires occupants de revenus modestes à très modestes, ayant le besoin d'améliorer leur logement individuel en habitat ancien pour les parties privatives uniquement.

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception
Réalisation

Objectif Réaliser des économies d'énergie

Action n°27 Réaliser un « plan lumière »

Contexte et enjeux

L'éclairage constitue un potentiel important d'actions de développement durable en permettant de limiter l'impact sur l'environnement, de réaliser des économies (d'énergie et sur les coûts de fonctionnement) et de satisfaire aux attentes légitimes des citoyens, jouant ainsi sur les trois composantes du développement durable : l'économie, l'environnement et la société.

L'éclairage public aide à l'orientation et accroît la sécurité. Parallèlement, l'effet de la lumière est de plus en plus souvent utilisé de manière ciblée pour créer une ambiance et ainsi augmenter l'attractivité de certains lieux.

Les installations d'éclairage doivent toutefois répondre à certaines exigences telles que fonctionner par tous les temps et répondre aux prescriptions en matière d'éclairage.

A Rosny, l'éclairage public est devenu vétuste et est à l'origine de dysfonctionnements récurrents. De plus, celui-ci représente une part importante de la consommation électrique de la ville. Aussi, il a été décidé de mettre en place un « plan lumière » visant à diminuer les consommations électriques en ayant recours à des technologies performantes et innovantes pour offrir aux Rosnéens un système d'éclairage fonctionnel et économique. En effet, la question d'éclairer « juste » (là où il le faut, quand il le faut) est désormais cruciale, il ne s'agit plus de multiplier les points lumineux, mais de les équilibrer de façon pertinente tout en répondant aux attentes des citoyens en matière de sécurité.

Par cette action, la ville de Rosny souhaite mettre en place un système d'éclairage public performant en prenant également en considération les impacts de l'éclairage nocturne sur la biodiversité.

Données-clés :

- La norme européenne EN 13201 précise comment éclairer, en fixant des valeurs d'éclairement et de luminance minimales à maintenir sur les voies de circulation
- Le Grenelle introduit des clauses dans le code de l'environnement destinées à limiter l'éclairage et à en réduire les effets négatifs.
- **En France :**
 - Entre 1990 et 2000 le nombre de points lumineux a augmenté de 30%
 - L'éclairage représente 16% de la consommation énergétique des collectivités et 17% de leur dépense.
 - Le prix du kWh est passé de 7,7 centimes en 2005 à 11 centimes en 2012
 - Les puissances d'éclairage sont passées de 70kW/hab/an en 1990 à 90kW/hab/an en 2000
 - 40% des lampes sont très peu performantes (consommation énergétique élevée pour un faible éclairage)
- **A Rosny :**
 - Un réseau d'éclairage public conçu dans les années 70
 - Un numéro vert au service de la population pour signaler les dysfonctionnements sur les feux tricolores ou l'éclairage public

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- 2014 : Instruction d'un marché pour :
 - l'élaboration de l'audit de l'éclairage public et d'un plan lumière
 - l'aide au choix de la forme du nouveau contrat
 - et la rédaction du nouveau contrat,
- 2015 : Lancement du nouveau contrat
- 2016 à 2018 : Suivi du nouveau contrat

Impact budgétaire 160 000 €

Finalités du développement durable prises en compte

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X	X		X	

Gains DD attendus :

- Diminuer la facture énergétique et financière de la Ville
- Limiter la pollution lumineuse et atténuer l'impact environnemental de la lumière artificielle

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Ex : Nombre de kWh consommés dans l'année pour l'éclairage public	Ex : Coût annuel de l'entretien de l'éclairage public
Fréquence de mise à jour	Trimestriel	Trimestriel
Référent de la collecte	Direction des Infrastructures	Direction des Infrastructures

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
M. Jean-Pierre BOYER, Adjoint au Maire délégué au Développement Durable ;
Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Direction de la Voirie et des Déplacements

Partenaires

Bureau d'études

Public cible

Rosnéens

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Action n°28 **Mettre en place un partenariat de recherche universitaire portant sur la transition énergétique****Contexte et enjeux**

L'énergie est partie intégrante de notre société ; nous devons chauffer nos logements, cuire nos aliments ou les conserver au froid, nous éclairer, alimenter les équipements de production de biens, nous déplacer, etc. Ces « services énergétiques », ou services rendus par la consommation d'énergie, sont nécessaires à l'activité économique, qu'elle soit industrielle, agricole ou tertiaire, mais également à la santé, l'éducation, la culture et à la vie quotidienne des citoyens.

Les évolutions de la situation énergétique européenne et mondiale se caractérisent par la consommation croissante d'énergie et le recours croissant aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon), malgré leur caractère épuisable à long terme et les conséquences de leur utilisation, qui accélère notamment le changement climatique.

Plutôt que de subir ces phénomènes, il s'agit d'anticiper et de mettre en place, à travers la transition énergétique, un nouveau projet de société.

La France a donc décidé de s'engager pleinement dans une modernisation de ses modes de consommation et de production d'énergie en s'engageant dans la transition énergétique.

Afin d'aller dans cette même direction et d'anticiper dans l'aménagement futur du territoire les effets de la problématique énergie-climat et ses impacts économiques et sociaux notamment au niveau de la capacité nourricière du territoire comme composante d'un bon vivre ensemble et du bon habiter durable, la Ville de Rosny-sous-Bois a décidé de répondre à un appel à projets PICRI (Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) proposé par la Région Ile-de-France. Ce dispositif original encourage les collaborations entre laboratoires de recherche universitaire publics et société civile pour produire en commun des connaissances.

Il s'agit plus particulièrement de la mise en place d'un partenariat de recherche avec la Communauté d'universités et établissements Paris-Est (anciennement PRES) qui portera sur la bifurcation énergétique et l'économie durable. Ce projet devra conduire à enrichir le projet de territoire et les documents le structurant (Contrat de Développement Territorial (CDT), Schéma de Développement Territorial (SDT)...).

Données-clés :

- Objectif européen de réduction de 20% des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.
- Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte en cours.
- Objectif national d'une évolution de la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75% actuelle à 50 % à l'horizon 2025
- 2013 : organisation d'un débat national sur la transition énergétique
- Printemps 2014 : projet de loi sur la transition énergétique
- Consommation énergétique finale de la France par secteur en 2013 (Source: bilan de l'énergie, 2013, Commissariat Général au Développement Durable)
 - Résidentiel-tertiaire : 44,8 %,
 - Transport : 31,6 %,
 - Industrie (y compris sidérurgie) : 20,6 %,
 - Agriculture : 3 %
- L'Ile-de-France compte 26 000 doctorants et concentre 40% des inscriptions françaises en doctorat
- Les Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI) proposés par la Région Ile-de-France permettent l'émergence de projets de recherche, reposant sur des partenariats entre acteurs académiques et associations citoyennes, sur des thématiques à fort intérêt sociétal (environnement, handicap, économie sociale et solidaire, technologies de l'information et de la communication ou TIC, culture, politique de la ville...).

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Avril 2015 : Réponse à l'appel à projet régional
- Décembre 2015 : Début du partenariat
- 2016 : Point sur l'étude
- 2017 : Finalisation

Impact budgétaire Recrutement d'un stagiaire (Ville). Le reste sera financé par la Région Ile-de-France (doctorant(s))

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Dégager des approches de développement du territoire complémentaires aux études urbaines classiques
- Prendre appui sur un état environnemental plus précis dans une dynamique systémique incluant les aspects culturels et économiques du territoire

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Suivi du calendrier	Productions utiles à la collectivité
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Direction Stratégie et Innovation Territoriale	Direction Stratégie et Innovation Territoriale

Elus référents

M. Claude CAPILLON, Maire ;
M. Jean-Pierre BOYER, Adjoint au Maire délégué au Développement Durable

Service en charge

Direction stratégie territoriale et innovation

Partenaires

Région, Universités, Agence locale de l'Energie et du climat MVE, Villes participantes du CDT

Public cible

Rosnéens, chercheurs, élus

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception
Réalisation

Action n°29 Structurer une filière d'éco-conception

Contexte et enjeux :

Le développement d'une filière d'éco-conception se nourrit du positionnement de la Ville et du Contrat de Développement Territorial (CDT) à l'intérieur du Cluster de la Ville Durable, ainsi que de diverses initiatives nées sur les territoires des communes du CDT : le SEMIS, le pôle d'aménagement et de construction durable de Maison Blanche, la Maison des l'emploi des Bords de Marne dédiée à l'éco-construction, la cité lacustre de Neuilly-sur-Marne. Ces initiatives sont par ailleurs révélatrices d'une prise de conscience des enjeux du développement durable pour nos territoires, en termes d'opportunité économiques comme de nécessité pour la préservation de l'environnement.

La Ville de Rosny-sous-Bois souhaite encourager et structurer une filière d'éco-conception (offre de formation, recherche de matériaux bio-sourcés...) en identifiant les entreprises du territoire de Rosny et de l'ACTEP entrant dans le champ des éco-activités et en animant un réseau d'entreprises à travers des événements.

Données-clés :

- Rosny-sous-Bois est intégrée au territoire labellisé cluster de la Ville Durable
- Ville adhérente au pôle de compétitivité « ville et mobilité durables » Advancity
- Ville membre du territoire de l'ACTEP (Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien) et inscrite dans le Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris Est « Entre Marne et Bois »
- Un contexte réglementaire obligeant les entreprises à l'innovation (RT 2012, Reconnu Garant Environnement (RGE)...)
- Des logements au bâti vieillissant à rénover dans le cadre de la transition énergétique
- Une cellule Europe au sein du Pôle Développement Economique - Emploi - Formation
- Le « SEMIS » porté actuellement par l'IRDEIP (pôle de formation, réseaux d'action et ateliers de recherche sur l'éco-construction)

Modalités/étapes pour la mise en œuvre :

2014 :

- Réalisation d'une étude sur les éco-activités du CDT (co-réalisation avec les Villes, départements du 93 et 94 et le pôle Advancity) : diagnostic relatif à la présence d'éco-activités sur le territoire, identification des forces vives sur lesquelles s'appuyer pour faire émerger une filière, identification des besoins de la filière en matière d'immobilier ou de foncier

2015 :

- Organisation d'un événement visant à la prise de contact et à la mise en réseau des acteurs
- Elaboration d'un plan d'actions pour l'affirmation du territoire en tant que lieu d'innovation pour les éco-activités (requalification de la pépinière, liens avec les universités, etc.)

A partir de 2016 :

- Mise en œuvre du plan d'actions

Impact budgétaire Etude sur les éco-activités (prise en charge dans le cadre du CDT)
 Organisation d'un événement, élaboration et mise en œuvre du plan d'actions : à définir en 2015

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Mutation du tissu économique vers des métiers et une production éco-conçus
- Amélioration de la compétitivité des entreprises,
- Création d'emplois non délocalisables,
- Engagement du territoire dans la mutation économique engendrée par la crise environnementale et dans une économie post-Kyoto

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
Indicateur	Identification et classification des entreprises d'éco conception	Mise en réseau des acteurs	Evolution des critères de la commande publique
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Pôle développement économique, emploi, formation	Pôle développement économique, emploi, formation	Pôle développement économique, emploi, formation

Elu référent Mme Monique DESHOGUES, Adjoint au Maire délégué au Développement économique et à l'Emploi

Service en charge Pôle développement économique, emploi, formation

Partenaires Advancity, Villes du territoire du CDT, Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Département 93 et 94 (études sur les éco-activités), FEDER

Public cible Entreprises de Rosny-sous-Bois et des Villes du Territoire du CDT

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception
Réalisation

Action n°30 Mettre en place une charte des chantiers propres**Contexte et enjeux :**

Les chantiers de construction sont sources de nuisances auprès des ouvriers et des riverains et induisent des effets sur l'environnement. L'objectif d'un chantier propre est la limitation de nuisances telles que : le bruit, les pollutions visuelles, la pollution de l'air, du sol et des nappes phréatiques, la circulation de véhicules et encombrements, les atteintes éventuelles aux espaces verts et à la voirie... Les opérations de construction doivent générer une empreinte écologique limitée.

La ville de Rosny-sous-Bois souhaite attirer l'attention des porteurs de projets sur l'importance de maîtriser les impacts d'un chantier sur l'environnement et la santé, ainsi que sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de gestion qui permettent d'assurer un chantier propre.

L'intérêt de développer une charte des chantiers propres est de minimiser l'impact environnemental du chantier grâce à une réflexion et une préparation de celui-ci en amont. Cela nécessite d'impliquer l'ensemble des parties prenantes de la construction (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, artisans...) dans cette voie et que des rôles soient définis pour chacun dans ce but. Par cette action, la ville souhaite améliorer la prise en compte de l'environnement dans le développement urbain notamment auprès des acteurs de la construction.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Création d'un groupe de travail
- Définition de ce que l'on souhaite introduire dans la charte et des moyens mis en place pour pouvoir contrôler les éléments stipulés dans la charte.
- Formation des agents pour avoir une expertise sur les procédés mis en place dans le cadre de chantiers propres

Données-clés :**En France :**

- 98 % des entreprises du bâtiment sont des artisans. En effet, le BTP compte une grande majorité de très petits établissements : 85% ont moins de 5 salariés (Source : INSEE)
- Le secteur du bâtiment génère environ 40 millions de tonnes de déchets par an (Source : IFEN - Institut Français de l'Environnement) :
- 65 % de ces déchets proviennent de la démolition;
- 28 % de la réhabilitation des ouvrages;
- 7 % de la construction neuve.
- La directive cadre "déchets" du 19 novembre 2008 renforce les objectifs de valorisation des flux de déchets afin de réduire l'enfouissement et l'incinération de ceux-ci (objectif fixé à 70% de recyclage pour les déchets de construction de démolition d'ici 2020) .
- La réglementation stipule que le producteur ou le détenteur de déchet est responsable de son élimination

En Seine-Saint-Denis :

- 16 807 établissements et 42 692 salariés dans le secteur de la construction en 2011 (Source : INSEE)
- Les travaux bruyants sur la voie, ainsi que les chantiers proches des habitations, doivent être interrompus entre 20 heures et 7 heures et le dimanche et jours fériés sauf en cas d'urgence (arrêté préfectoral 99-5493 du 30 décembre 1999)

A Rosny :

- Un cahier de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères réalisé en 2011 comprenant un volet « chantier propre et responsable »
- Nombre de chantiers ouverts sur la Ville en 2012 (source Déclaration Ouverture Chantier, faite auprès de la Ville dans le cadre de l'instruction des permis de construire):
- Collectif : 16 mises en chantier
- Individuel : 16 mises en chantier
- Nombre de chantiers ouverts sur la Ville en 2013 (source DOC) :
- Collectif : 10 mises en chantier
- Individuel : 27 mises en chantier
- Nombre de chantiers ouverts sur la Ville en 2014 (source DOC) au 28/05/14 :
- Collectif : 3 mises en chantier
- Individuel : 7 mises en chantier

Impact budgétaire Moyens humains nécessaires pour effectuer des contrôles et un suivi de l'application de la charte

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte		X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Diminution des nuisances (bruit, pollutions visuelles...)
- Diminution des impacts environnementaux (pollution de l'air, du sol...)
- Préservation du cadre de vie
- Satisfaction des riverains

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Nombre de signataires de la charte
Fréquence de mise à jour	Annuelle
Référent de la collecte	Direction de l'urbanisme

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
 Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21 ;
 M. Samir BENAMAR, Adjoint au Maire délégué aux actions et opérations d'Aménagement

Service en charge

Direction de l'Urbanisme - Direction de la Voirie et des Déplacements – Direction Environnement – Direction des bâtiments

Public cible

Rosnéens, entreprises du secteur de la construction et des travaux publics, promoteurs

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception
Réalisation

Action n°31 Engager une étude sur l'aménagement urbain bioclimatique via la modélisation numérique

Contexte et enjeux

A l'heure du réchauffement climatique et de l'épuisement des énergies fossiles, on ne peut plus continuer à construire et à entretenir les bâtiments comme on le faisait dans les années 70, 80 ou même 90.

En plus d'une conception prenant en compte le confort humain à travers ses sens, il faut bien maintenant nous penser dans un monde aux ressources naturelles limitées. La démarche architecturale et urbaine prenant en compte les nécessités de la biologie humaine, la géographie et le climat du site est dite « bioclimatique ». Il s'agit notamment d'optimiser les énergies renouvelables présentes (soleil, vent...) et d'aborder toute rénovation ou construction urbaine dans une démarche plus globale que la simple recherche de performance énergétique.

Par cela, au-delà de simples rénovations ou constructions urbaines, il s'agit d'une réarticulation harmonieuse d'un homme qui ne se verrait plus face à la nature mais dans une relation vitale à celle-ci.

De plus il est toujours plus coûteux en énergie et en argent d'imiter la nature via la technologie que de s'inscrire dans son cycle.

C'est donc dans cette optique que la Ville de Rosny-sous-Bois a décidé d'engager une étude sur l'aménagement urbain bio-climatique via la modélisation numérique afin de concevoir au mieux ses futurs bâtiments et aménagements urbains.

En effet, une architecture bioclimatique doit avant tout s'inscrire dans son environnement, et donc s'y adapter. La connaissance et la modélisation de cet environnement est un préalable indispensable pour concevoir le projet architectural : géographie environnante, climat, biodiversité existante, risques naturels...

Données-clés :

- Les bâtiments dits anciens sont les bâtiments construits avant 1975, date de mise en place de la 1^{ère} réglementation énergétique. Les bâtiments dits récents sont ceux construits depuis 1975
- La France compte 2 milliards de m² dans le résidentiel soit près de 29,3 millions de logements présentant un potentiel de rénovation énergétique important
- L'environnement intérieur a un impact direct sur la santé des occupants, ceci d'autant plus qu'un européen moyen passe 80% de son temps dans des espaces bâtis
- Réhabilitation bioclimatique des façades de l'école élémentaire J .Mermoz dans le quartier Marnaudes – Bois Perrier. en 2011
- Ouverture d'une éco-école maternelle en septembre 2014 répondant aux critères bioclimatiques
- Géomaticien du service SIG (Systèmes d'Information Géographique) formé au logiciel de simulation urbaine bioclimatique via le laboratoire CERMA à Nantes en 2014
- Acquisition par la Direction Stratégie Territoriale et Innovation du logiciel SOLENE, logiciel de simulation d'ensoleillement, d'éclairage et de rayonnement thermique

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Poursuite de la formation du service SIG et de la Direction des Bâtiments à la modélisation bioclimatique
- Renforcement de la participation du service SIG et de la direction des Bâtiments au programme lancé par Advacity
- Acquisition de moyens logiciels en interne
- Intégration et analyse des impacts des nouveaux projets via cette modélisation
- Retour d'expériences pour nourrir les réflexions sur la révision du PLU

Impact budgétaire Coût de la formation au CERMA : 500 euros pour 5 jours
Coût d'achat de moyens logiciels : à déterminer (noyau logiciel gratuit, interfaces payantes)

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte	X	X		X	X

Gains DD attendus :

- Meilleure orientation des bâtiments
- Diminution des consommations énergétiques
- Amélioration du confort des usagers

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Nombre d'études réalisées via le logiciel de modélisation bioclimatique
Fréquence de mise à jour	Annuelle
Référent de la collecte	Direction Stratégie Territoriale et Innovation

Elus référents

M. Claude CAPILLON, Maire ;
 M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces Publics, au Cadre de vie et à la vie associative
 M. Samir BENAMAR, Adjoint au Maire délégué aux actions et opérations d'Aménagement

Service en charge

Direction Stratégie Territoriale et Innovation

Partenaires

Direction des Bâtiments, Service SIG

Public cible

Elus, architectes

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception
Réalisation

Action n°32 Mettre en place une liaison douce entre la ZAC de la Mare Huguet et l'école maternelle des Boutours

Contexte et enjeux

Devenues ces dernières années un enjeu majeur de santé publique, la diminution de la circulation automobile et la modération de l'usage de la voiture sont aujourd'hui une nécessité afin de réduire la pollution, limiter les accidents, lutter contre le bruit, et préserver l'environnement. Aussi, la prise de conscience se généralise et la demande citoyenne et sociétale, concernant une mobilité optimisée, s'accroît. Toutefois, pour renoncer à sa voiture, il faut se voir proposer d'autres modes de déplacement faciles, rapides, agréables et sécurisés, avec un réseau structuré, des tracés pertinents, des aménagements (revêtements, éclairage...) et une signalétique adaptée.

La ville souhaite donc œuvrer en ce sens et entend développer une liaison douce reliant la ZAC de la Mare Huguet et l'école maternelle des Boutours. Par ailleurs, il s'agit, par cette action, d'améliorer la sécurité aux abords de l'école, d'encourager la pratique du vélo ou de la marche mais aussi indirectement de sensibiliser les enfants à la sécurité routière et à l'éco-citoyenneté. De plus, dans le cadre du développement durable, il est important de permettre aux habitants d'adopter des modes de déplacement doux en leur proposant des mesures propices au changement de comportement afin que la mobilité urbaine du futur soit une mobilité durable.

Données-clés :

- Un cycliste ou un piéton est 2 fois moins exposé à la pollution qu'un automobiliste dans l'habitacle de son véhicule
- **En France :**
 - En moyenne 3 déplacements individuels sont effectués chaque jour à Paris et 3,4 dans les grandes villes de province
 - L'utilisation de la voiture est d'autant plus faible que la zone est dense (1 déplacement sur 8 à Paris, près de 9 sur 10 dans la périphérie des petites villes)
 - 1 trajet sur 2 en voiture fait moins de 3 km (source : ADEME)
 - La marche à pied représente plus d'un déplacement sur cinq en semaine en 2008, le vélo moins de 3%
 - Le parc de vélos détenus par les ménages est de 27 millions en 2008
 - En moyenne, 40% des déplacements domicile-école se font en voiture
 - Un enfant sur 5 est en surpoids
- **A Rosny :**
 - Le Plan local de déplacement (PLD) est en cours d'élaboration et aura une durée de 10 ans. Il pour objet de définir l'organisation des transports et des déplacements dans la ville. Il s'agit d'une déclinaison du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF)

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- 2015 :
- Réalisation d'une zone apaisée devant l'éco-école des Boutours (livraison en septembre 2015)
- Achat parcelle BD90 pour la réalisation d'un cheminement piéton

Impact budgétaire Coût d'achat de la parcelle et aménagement de la rue Victor Hugo (dont zone apaisée) : coût à déterminer

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
X		X	X	

Gains DD attendus :

- Réduction des déplacements en voiture
- Réduction des émissions de CO₂
- Amélioration de la qualité de l'air
- Amélioration du cadre de vie et de la santé (activité physique...)

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Nombre de personnes utilisant les liaisons douces (dont parents et écoliers de l'éco-école habitants de la ZAC de la Mare Huguet)
Fréquence de mise à jour	Annuelle
Référent de la collecte	Service Voirie

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
 Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21 ;
 M. Pierre POINSIGNON, Conseiller municipal délégué au développement des transports

Service en charge

Direction de l'Urbanisme - Direction de la Voirie et des Déplacements

Partenaires

Conseil Général de Seine-Saint-Denis, Conseil Régional d'Ile-de-France

Public cible

Rosnéens

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Action n°33 Faire connaître le Plan local de Déplacements**Contexte et enjeux :**

On estime aujourd'hui que le secteur des transports consomme 35% de l'énergie en France et plus de 66% des produits pétroliers importés sur le territoire national. L'automobile individuelle est tout particulièrement montrée du doigt, représentant à elle seule 57% du bilan énergétique du transport urbain.

A Rosny, pour être en phase avec les enjeux réaffirmés lors du Grenelle (diminuer de 20% les gaz à effet de serre d'ici 2020), agir contre les pollutions chroniques, et l'engorgement des voies de circulation, il a été décidé de mettre en place un Plan Local de Déplacements.

Le plan local de déplacements (PLD) est une déclinaison locale et non réglementaire du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF). Il a pour objet d'orienter l'action de la commune sur le système de déplacement dans un objectif général de développement durable.

Celui-ci proposera une série d'actions compatibles avec les objectifs du Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile de France (PDUIF) et en cohérence avec le PLU de la Ville.

Rosny est une ville routière. Une hiérarchisation de la voirie est donc nécessaire afin de développer les modes actifs tels que la marche et le vélo.

5 grands enjeux ont été dégagés suite au diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Local de Déplacements :

- Entreprendre des travaux de voirie afin d'harmoniser le traitement des quartiers et garantir une qualité de déplacements égale pour tous les Rosnéens
- Contrôler le stationnement afin de réguler les flux automobiles et en limiter son usage
- Renforcer l'offre des transports collectifs en surface
- Faire en sorte que la ville puisse être adaptée pour l'accès et la pratique des modes actifs
- Créer une diversité des formes de mobilité (notamment le développement de la pratique du covoiturage).

Enfin, afin que chaque citoyen s'approprie la mise en œuvre des actions du PLD, un travail de sensibilisation important sera mené auprès des habitants au travers de réunions de quartiers, articles dans le journal municipal ou évènements dédiés.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :Elaboration du PLD :

- Phase 1 : diagnostic (achevé en décembre 2013)
- Phase 2 : élaboration du programme d'actions (2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2014)
- Phase 3 : programmation et évaluation (financements, phasage, etc.) (3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2014)
- Phase 4 : formalisation du projet de PLD (fin 2014)

Communication auprès des habitants :

- 2014 : Ateliers par quartier et réunion de concertation.

Impact budgétaire

Elaboration et communication autour du PLD réalisé en interne
Actions à programmer intégrées dans les budgets de travaux espaces publics

Données-clés :

- **Au niveau national :**
 - 1 trajet sur 2 en voiture fait moins de 3 km ;
 - 30% seulement des déplacements se font à pied.
- **Au niveau régional :**
 - Adoption du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Ile-de-France (SRCAE) en décembre 2012
 - Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Ile-de-France révisé en mars 2013
- **Au niveau de la ville :**
 - 10,73 km de voies piétonnes réparties dans la ville
 - 2 gares RER
 - 10 lignes de bus RATP, 4 lignes de bus intercommunal Titus, 2 lignes Noctilien
 - 6 stations autolib
 - 1 kiosque à vélos installé près de la gare du centre-ville en février 2014
 - Participation au programme européen Pro.Motion portant sur la mobilité durable dans les quartiers urbains de 2009 à 2011
- Résultats enquête Pro.Motion (2009) :
 - 45% des déplacements se font à pied ;
 - 28% en transports en commun ;
 - 20% en voiture au moins 1 fois/jour ;
 - 34% en voiture pour les déplacements occasionnels.
- Plan Local de Déplacements en cours d'élaboration (durée de 10 ans)
- Nouveau réseau intercommunal Titus depuis le 1^{er} septembre 2013 modifié en mars 2014

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
X		X	X	

Gains DD attendus :

- Réduction du trafic automobile.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Amélioration de la qualité du cadre de vie.
- Utilisation accrue des formes de mobilité alternatives à la voiture

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2	Indicateur 3
Indicateur	Nombre de zones 30 ou de rencontre créées Nombre et linéaire de pistes cyclables créées Nombre de places de stationnement vélos	Fréquentation des réseaux de bus	Comptages automobiles Solutions de covoiturage créées
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Service voirie	Service voirie	Service voirie

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
 M. Pierre POINSIGNON, Conseiller municipal délégué au développement des transports ;
 Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Pôle Urbanisme - Architecture - Espaces Publics - Direction de la Voirie et des Déplacements

Partenaires

Conseil Général de Seine-Saint-Denis, Conseil Régional d'Ile-de-France, STIF (phase de mise en œuvre des actions)

Public cible

Tout public

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Action n°34 Développer la pratique du vélo en ville

Contexte et enjeux :

Des critères de décision pragmatiques interviennent dans le choix du mode de déplacement : temps de trajet, coût, confort, risque d'accident ou de retard, souplesse horaire. Pour orienter le choix des citoyens, il faut donc faire en sorte qu'ils aient un intérêt individuel à choisir un mode déplacement plutôt qu'un autre. Or, actuellement, l'usage du vélo en ville se heurte à de nombreuses difficultés d'ordre technique, spatial et culturel.

Face à ce constat, la ville de Rosny souhaite promouvoir l'utilisation du vélo en développant un réseau continu d'itinéraire cyclable prenant en compte la sécurité des usagers. En effet, des aménagements isolés ne suffisent pas à rendre le vélo sûr, efficace et concurrentiel face aux autres modes de déplacement. De plus, pour accentuer sa promotion du vélo, la ville expérimente des stationnements à vélos sécurisés à proximité de la gare. En effet, le fait de pouvoir stationner son vélo en toute sécurité est une des clés de réussite d'une politique cyclable.

Par ailleurs, la topographie particulière de la ville de Rosny peut être un frein à la pratique régulière du vélo. Aussi, pour que celle-ci ne soit pas exclusivement réservée aux cyclistes les plus sportifs ou les plus motivés, la ville souhaite instaurer un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour les citoyens. Ces VAE offrent la possibilité d'augmenter la distance parcourue tout en limitant l'effort fourni lors des franchissements de côtes et au démarrage.

Par cette action, la ville souhaite donc que les Rosnéens conçoivent le vélo comme un mode de déplacement à part entière.

Données-clés :

- La Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi LAURE) du 30 décembre 1996 précise qu'à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voies urbaines doivent être mis au point des itinéraires cyclables.
- Les aménagements cyclables en ville sont réclamés par 90% des français (Source: SOFRES)
- A l'échelle de l'usager, le vélo coûte moins de 180 euros par an (Source : ADEME)
- 20 millions de français déclarent utiliser un vélo, chaque année, pour le plaisir, le plus souvent sans motif de destination très clair
- La part des vélos de ville ne représente que de 6% des 2,4 millions d'unités vendus (hors vélo enfant)
- 86% des plus de quinze ans utilisent le vélo moins de deux fois par mois (Source : IFEN)
- En moyenne, un vélo roule à une vitesse de 14 km/h.
- La part modale du vélo représente moins de 5 % de tous les déplacements en France, à l'exception de quelques rares centres villes (17% à Strasbourg)
- En 2011, les Pays-Bas et le Danemark sont à 27 % et 18 % de part modale vélo sur l'ensemble de leurs territoires respectifs.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Fin 2015 : Mise en place d'un jalonnement (panneaux signalétiques)
- Fin 2014 : Mise en place d'une aide financière pour l'achat de vélos à assistance électrique pour les particuliers
- 2014 - 2016 : Création de stationnements et aménagements sécurisés en faveur des vélos

Impact budgétaire

Jalonnement : 15 000 euros
 Aide à l'achat de VAE : à déterminer
 Stationnement - aménagement en faveur des vélos (ex : coût kiosque à vélos : 1700 euros/an)

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
X		X	X	

Gains DD attendus :

- Réduction des déplacements en voiture
- Réduction des émissions de CO₂
- Amélioration de la qualité de l'air
- Amélioration du cadre de vie

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Nombre d'itinéraires cyclables aménagés et nombre de km consacrés	Nombre d'aides pour l'achat de VAE attribuées
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Service voirie	Mission Développement Durable

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
 M. Pierre POINSIGNON, Conseiller municipal délégué au développement des transports ;
 Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Pôle Urbanisme - Architecture - Espaces Publics

Partenaires

Conseil Général de Seine-Saint-Denis, Conseil Régional d'Ile-de-France (aides à la création de pistes cyclables)

Public cible

Rosnéens

Calendrier

Aide achat VAE

Jalonnement, stationnement

	2014	2015	2016	2017	2018
Aide achat VAE					
Jalonnement, stationnement					

Conception

Réalisation

Action n°35 Créer des zones 30 et des zones de rencontre

Contexte et enjeux :

Par la mise en place de « zones 30 » et de « zones de rencontre » la ville souhaite favoriser les activités urbaines et la mixité des usages sans pour autant s'affranchir du trafic motorisé. En effet, les zones de rencontres donnent priorité absolue aux piétons sur tous les autres modes de transport (à l'exception du tramway), induisent un double sens cyclable et une vitesse maximum de 20km/h pour les véhicules motorisés.

Par cette action, il s'agit de développer de nouveaux modes d'aménagement et de fonctionnement de certaines voiries de la ville afin de favoriser une circulation apaisée entre automobilistes, cyclistes et piétons. Pour trouver cet équilibre, il est nécessaire de réaliser des aménagements appropriés cohérents qui incitent à ralentir et qui soient repérables par les automobilistes en complément de la signalisation réglementaire. Cette vitesse réduite permettra aux automobilistes d'avoir un champ visuel fonctionnel plus large, d'établir un contact visuel avec les autres usagers réduisant ainsi les risques d'accidents.

Par ailleurs, cette action a également pour but d'inciter les habitants à utiliser des modes de déplacement doux, en facilitant la circulation des vélos et des piétons, qui deviennent ainsi prioritaires par rapport aux véhicules motorisés.

Données-clés :

- Un véhicule qui roule à 30 km/h nécessite une distance de 13 m environ pour s'arrêter en cas d'urgence (1 seconde de réaction + décélération du véhicule) au lieu de 28 m à 50 km/h

En France :

- Introduction des zones 30 dans le code de la route en 1990
- Introduction des « zones de rencontre » dans le code de la route en 1998
- 30% seulement des déplacements se font à pied

A Rosny :

- 10,73 km de voies piétonnes réparties dans la ville
- 4 zones 30
- 26 rues limitées à 30 km/h

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Mise aux normes des zones 30 (aménagement d'entrée et de sortie à réaliser, mise en place d'arrêtés)
- Création de zones apaisées (aussi appelées zones de rencontre)

Impact budgétaire Variable en fonction des projets

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieu, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte	X		X	X	

Gains DD attendus :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration de la qualité du cadre de vie
- Encouragement à l'exercice physique

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Nombre de zones 30 ou de rencontre créées
Fréquence de mise à jour	Annuelle
Référent de la collecte	voirie

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
M. Pierre POINSIGNON, Conseiller municipal délégué au développement des transports ;
Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Pôle Urbanisme - Architecture - Espaces Publics - Direction de la Voirie et des Déplacements

Partenaires

Conseil Général de Seine-Saint-Denis, Conseil Régional d'Ile-de-France

Public cible

Tout public

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif

Promouvoir une culture commune du développement durable

Action n°36**Organiser des formations sur la biodiversité auprès des élus et techniciens en charge des espaces verts, de la voirie et des sports****Contexte et enjeux**

Mieux respecter son patrimoine environnemental, c'est commencer par mieux le connaître.

La première cause avancée quant à la perte de biodiversité est celle de la destruction, de la réduction et de la fragmentation des habitats naturels (notamment via l'urbanisation). Toutefois, la ville de Rosny veille à maintenir et développer des espaces verts au sein de la commune. Les 62 ha du domaine de la ville constituant des espaces de verdure (soit environ 10,5% de la superficie communale) représentent d'importants lieux de biodiversité. En effet, en milieu urbain, la biodiversité n'est pas absente : de très nombreux oiseaux et insectes sont présents.

Afin de préserver cette richesse il s'agit de développer des méthodes d'entretien respectueuses de l'environnement.

Fort de ce constat, la municipalité a décidé de sensibiliser ses équipes en charge des espaces verts, de la voirie et des sports aux enjeux de la biodiversité.

Par cette action il s'agit d'accompagner la démarche engagée vers une politique « zéro phytosanitaire » dans les espaces verts afin que chaque agent puisse comprendre l'importance de la démarche et le cas échéant l'expliquer aux riverains avec qui ils sont souvent en contact.

Données-clés :

- Une espèce sur deux pourrait disparaître d'ici à la fin du siècle (Source : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN))
- 1 million 850 000 espèces connues sur la planète (dont 1 million d'insectes – soit env 2/3 des espèces animales connues) et il en existerait entre 10 et 20 millions
- L'Europe s'est fixé pour objectif de stopper la perte de biodiversité d'ici à 2020
- Pour faire face à « l'érosion » de la biodiversité, la France s'est dotée d'une stratégie nationale de la biodiversité en 2004, révisée en 2011
- Plan Ecophyto Grenelle : 50% de réduction des pesticides entre 2008 et 2018

A Rosny :

- En 2010, adoption d'un plan de désherbage communal
- Ville signataire de la Charte de la Biodiversité de la Région Ile-de-France depuis octobre 2013
- Un futur parc de 16 hectares sur le Plateau d'Avron, classé Natura 2000
- Une ferme pédagogique comprenant divers aménagements favorables à la biodiversité
 - Lutte contre les mauvaises herbes grâce au paillage et binage
 - Division par 6 des quantités de pesticides utilisés sur les espaces verts entre 2005 (154 kg) et 2013 (24,8 kg de matières actives) – Pour information : quantité utilisée en 2008 : 107 kg
 - 27 agents au service Espaces Verts
 - 25 agents à l'unité Nettoyement
 - 6 agents en charge de l'entretien des espaces verts au service des sports

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Rencontre des services pour définir les besoins (nombre de personnes...)
- Rédaction d'un cahier des charges à l'attention du CNFPT
- Mise en place de la formation

Impact budgétaire Nul (intégré aux cotisations CNFPT)**Finalités du développement durable prises en compte**

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X		X	X

Gains DD attendus :

- Meilleure compréhension par les agents du rôle joué par la biodiversité
- Accompagnement de la politique « zéro phytosanitaire »
- Education à l'environnement auprès des habitants

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Ex : Nombre d'agents sensibilisés	Ex : enquête de satisfaction auprès des agents
Fréquence de mise à jour		
Référent de la collecte		

Elus référents

Mme Sabrina ADJAM-HAMMOUR, Adjoint au Maire délégué aux Ressources humaines;
M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces Publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
Mme Sylvie JACAMENT, Conseillère municipale déléguée aux sports

Service en charge

Direction des Ressources Humaines

Partenaires

CNFPT

Public cible

Agents des espaces verts, voirie et sports

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif

Promouvoir une culture commune du développement durable

Action n°37**Former les services métiers à la commande publique responsable****Contexte et enjeux**

En lien avec la Stratégie Nationale de Développement Durable, le Code des Marchés Publics autorise la prise en compte des exigences environnementales et solidaires dans l'achat public. Aussi, elle constitue un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

Si certains marchés intègrent d'ores et déjà des aspects du développement durable, l'objectif est de systématiser cette démarche par la diffusion d'une culture d'achats éco-responsables au sein des services municipaux. Sont recherchées :

- L'introduction de critères éco-responsables dans les marchés avec fixation de niveau d'exigence ;
- La réduction des achats portant atteinte à l'environnement ;
- L'attention portée sur l'éthique des conditions de production des produits achetés ;
- La modification des comportements d'achat et, plus spécifiquement, la réduction des quantités achetées.

Pour mener à bien cette action, la ville souhaite proposer aux agents des formations à la commande publique responsable (via le CNFPT) afin de sensibiliser le service marchés qui élabore les dossiers du point de vue administratif mais aussi les services opérationnels qui rédigent la partie technique des marchés.

Il s'agit de faire en sorte que la commune, en tant qu'acteur économique et en tant qu'acheteur public (fournitures, travaux, services...), puisse promouvoir une économie responsable sur les plans social et environnemental. En effet la collectivité joue un rôle économique fondamental en raison du volume des achats qu'elle réalise et des impacts qu'elle génère sur les filières économiques

Données-clés :**En France :**

- Le gouvernement a adopté en 2007 un plan national d'actions pour des achats publics durables et impose à chaque ministère d'élaborer un « Plan d'administration exemplaire »
- La commande publique représente 10% du PIB de la France
- La proportion de marchés comportant des clauses sociales était de 2,5% en 2010
- La proportion de marchés comportant des clauses environnementales était de 5,1% en 2010

A Rosny :

- Depuis 2009, nouvelle procédure interne permettant la commande de fournitures administratives écologiques
- Budget annuel alloué à chaque service pour l'achat de ses fournitures.
- 1 référent « fourniture » pour chaque service qui visualise lors de sa commande, le montant de chaque produit.
- Marchés publics durables exemplaires : achat de véhicules GNV, achat de papier éco-labellisé, achat de peintures naturelles, éco-école maternelle, renouvellement du parc de photocopieurs...
- Intégration de produits issus de l'agriculture biologique ou de circuits courts dans la restauration des crèches municipales et des écoles.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Rencontre avec la Direction de la commande publique (définition des besoins...)
- Rédaction d'un cahier des charges à l'attention du CNFPT
- Mise en place de la formation

Impact budgétaire Nul (intégré dans les cotisations CNFPT)

Finalités du développement durable prises en compte

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

- Meilleure prise en compte des exigences environnementales et sociales dans les achats de la Ville.
- Sensibilisation au développement durable des agents rédigeant des marchés

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Ex : Part des marchés intégrant un critère d'éco-responsabilité	Ex : nombre d'actions de formation sur le thème de la commande publique responsable ; nombre d'agents concernés.
Fréquence de mise à jour		
Référent de la collecte		

Elus référents

Mme Sabrina ADJAM-HAMMOUR, Adjoint au Maire délégué aux Ressources humaines
M. Patrick CAPILLON, Adjoint au Maire délégué aux politiques éducatives et au patrimoine

Service en charge

Pôle RH- Organisation-Sécurité / Direction de la Commande Publique

Partenaires

CNFPT

Public cible

Agents de la ville rédigeant des marchés ou travaillant à la Direction de la Commande Publique

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif

Promouvoir une culture commune du développement durable

Action n°38**Sensibiliser les agents communaux aux éco-gestes en matière d'économies d'électricité****Contexte et enjeux**

Aujourd'hui il existe de nombreux « matériels parasites » dans les bureaux tels que les chauffages d'appoints.

On constate que beaucoup de personnes oublie d'éteindre leur ordinateur (terminal + écran) lorsqu'elles s'absentent (réunion, pause repas...). Pourtant les consommations d'un écran et d'un terminal se situent entre 20W et 30W.

Il en va de même pour l'éclairage or 10 minutes d'éclairage inutile 3 fois par jour équivalent à presque une semaine d'éclairage en continu au bout d'un an.

La sensibilisation aux éco-gestes en matière d'économies d'électricité auprès des agents communaux a donc pour objectif de réduire les consommations électriques sur les postes éclairage, chauffage et matériel informatique ainsi que d'acquies des réflexes d'éco-gestes en changeant les mentalités en interne.

Pour mener à bien ce projet d'économies d'énergie, il sera nécessaire de distinguer ce qui est décidé de ce qui est subi par l'agent.

Une 1^{ère} expérimentation aura lieu sur le site de l'Hôtel de Ville qui comprend environ 200 agents.

Cette action s'inscrit dans la démarche d'éco-responsabilité de la mairie qui vise à être exemplaire auprès des citoyens rosnéens.

Données-clés :

- La consommation mondiale d'énergie a été multipliée par 5 en 50 ans.
- La consommation d'énergie globale en 2009 pour les bureaux en Ile-de-France s'élevait à 16,6 TWh, pour le chauffage et la climatisation des locaux, la bureautique et l'éclairage.
- Près de 60 % des bâtiments en Ile-de-France ont été construits après 1975, et 21 % des surfaces ont été mises en service après 2000.
- L'électricité représente presque les deux tiers de la consommation d'énergie des bureaux en Ile-de-France (prédominance due à l'importance des usages spécifiques de l'électricité dans ce secteur (bureautique, technologies de l'information et des télécommunications, etc.)).
- Même en veille, les appareils électriques consomment encore 20% à 40% d'énergie
- Hôtel de Ville de Rosny-sous-Bois inauguré en 1965 (architecte : Jean de Mailly) - chauffage au gaz (chaudière à condensation)
- Affiche des règles d'or de l'eco-agent reprenant de façon ludique et imagée différents éco-gestes réalisables au travail publiée en 2009

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

Agents de l'Hôtel de Ville :

- **Mai 2014** : Enquête pour identifier le comportement d'usage des agents
- **Juin 2014** : Ateliers de sensibilisation par groupe de 20 à 30 personnes afin de considérer les problématiques de chacun en matière d'énergie au sein du bâtiment et propositions d'engagement es agents sur une ou plusieurs action(s) simple(s) à mettre en œuvre afin d'aboutir à une baisse de consommation collective
- **Septembre 2014 - septembre 2015** : Mise en œuvre des engagements par les agents et suivi lors des points d'étape pour restituer aux agents les consommations énergétiques et donc les éventuelles économies réalisées sur la période.
- **En parallèle** : Mise en place d'une stratégie de communication interne sur la sensibilisation des agents à la maîtrise de la consommation d'électricité reprenant la mascotte du développement durable Ronyz (Affiches A3, Flyers, journal interne Pensée commune, Intranet, tours de porte...)

Impact budgétaire

Accompagnement via l'agence locale de l'énergie et du climat MVE pris en compte dans le cadre de l'adhésion de la Ville à l'agence.
Frais de supports de communication (tours de porte...)

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
X				X

Gains DD attendus :

- Réduction des consommations énergétiques sur le poste chauffage, éclairage et matériel informatique
- Acquisition de réflexes d'éco-gestes
- Exemplarité de l'Administration

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1
Indicateur	Nombre d'agents sensibilisés, économies d'énergie réalisées
Fréquence de mise à jour	Annuelle
Référent de la collecte	Mission Développement Durable - Direction des Bâtiments

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Pôle Communication - Mission Développement Durable - Direction des Bâtiments

Partenaires

Agence Locale de l'Energie et du climat MVE

Public cible

Agents communaux

Calendrier

2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation

Objectif

Promouvoir une culture commune du développement durable

Action n°39**Former le personnel des crèches, éducateurs sportifs et animateurs des centres socioculturels à l'équilibre alimentaire****Contexte et enjeux :**

Les Français ont une relation privilégiée avec leur alimentation. Cette relation a profondément marqué l'histoire, la culture et le mode de vie de notre pays. Gage de bonne santé et de sociabilité, le modèle alimentaire français est un bien collectif qu'il faut transmettre aux générations futures.

Au-delà de cet aspect culturel, des études montrent que nous construisons notre santé avec notre alimentation. Aussi, il apparaît important d'accorder une place de choix à une alimentation variée et équilibrée reposant sur l'apport de nutriments de qualité, en quantité suffisante, et ce dès le plus jeune âge.

Soucieuse du respect des règles d'équilibre alimentaire et attentive à la qualité nutritionnelle, la ville de Rosny a engagé une démarche favorisant l'équilibre alimentaire auprès des enfants. En effet, des formations visant à promouvoir une alimentation équilibrée ont été proposées aux assistantes maternelles à domicile en 2013. Une formation identique sera proposée à l'ensemble du personnel des crèches, assistantes maternelles indépendantes exerçant sur la Ville, éducateurs sportifs et animateurs des centres socioculturels durant la période 2014-2015. L'objectif étant que l'ensemble du personnel municipal ait, à terme, un discours cohérent en matière d'équilibre alimentaire afin que les enfants puissent développer des savoirs et des compétences qui leur permettront de faire, à l'avenir, des choix éclairés et responsables en matière d'alimentation.

Données-clés :

- L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Elle doit être équilibrée, variée et répartie au cours de la journée : 20 % du total énergétique le matin, 40 % au déjeuner de midi, 10 % à quatre heures et 30 % le soir.
- Les jeunes consacrent à peine 8% de leur budget à l'alimentation, contre 15% pour leurs parents et 20% pour leurs grands-parents.
- L'achat de fruits et légumes est divisé par 4 chez les jeunes par rapport à leurs grands-parents.
- Les plats préparés représentent 41% des repas en 2006 (soit près de deux fois plus qu'en 1960)
- La restauration rapide a augmenté de 5% par an en moyenne entre 2000 et 2008.
- Le Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S) s'appuie sur l'équilibre nutritionnel et l'activité physique, en vue de prévenir les pathologies liées à l'alimentation
- Le Programme National pour l'Alimentation (P.N.A) est axé sur différents aspects de l'alimentation (goût, qualité, sécurité, innovation, développement durable, éducation, information, santé...). Il prend en compte la production, la transformation et la consommation, dans l'objectif d'établir un modèle d'alimentation durable

A Rosny :

- Mise en œuvre d'une démarche « Atelier santé ville » depuis 2006
- Plan Local de Santé Publique adopté en 2010
- Adhésion au dispositif « vivons en forme » (VIF) en 2012

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- Mise en place des formations à partir de novembre 2014
- Stages MangBoug pendant les vacances scolaires : équilibre nutritionnel, sport, relaxation et connaissance des cultures maraîchères
- Participation à ROSNY Plage (juillet – août)

Impact budgétaire

- Prise en charge par la société ELIOR, pour 2014, de l'annuité à régler à l'Association FLVS, développeur du dispositif « Vivons en forme »
- Versement d'une subvention annuelle par l'ARS à l'Atelier Santé Ville

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
		X	X	X

Gains DD attendus :

- Promouvoir une alimentation saine et équilibrée
- Diminuer les risques sur la santé (obésité...)

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Nombre d'actions de formation menées et nombre de personnes sensibilisées	Satisfaction des parents et enfants et du personnel municipal
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Annuelle
Référent de la collecte	Atelier Santé Ville	Atelier Santé Ville

Elus référents

Mme Nathalie BAUDONNIERE, Adjoint au Maire délégué à la petite enfance ;
M. Jacques BOUVARD, Adjoint au Maire délégué à la politique de la ville ;
M. Charles MESA, Conseiller municipal délégué à la santé

Service en charge

Pôle Santé – Solidarité - Atelier Santé Ville

Partenaires

AMAP « on s'prend pas l'chou », Association RESPIRE, centres socioculturels, Diététicienne, Direction de la Petite Enfance, Direction des Sports

Public cible

Enfants, Familles, Personnel et Professionnels de la Ville

	2014	2015	2016	2017	2018
Calendrier					

Conception

Réalisation

Objectif

Promouvoir une culture commune du développement durable

Action n°40**Impulser des synergies intercommunales au sein de l'ACTEP à partir des grands projets communaux****Contexte et enjeux :**

Dans le contexte de la rédaction du Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris Est entre Marne et Bois et de la mise en place de la Métropole du Grand Paris, il va s'agir pour la Ville, de s'inscrire dans cette dynamique et de s'en saisir afin d'impulser des projets.

En effet, le CDT tout d'abord pourrait permettre de mettre en œuvre des actions communes avec les 5 autres communes signataires. Les élus ont souhaité mettre le développement durable au cœur des objectifs du CDT.

La Métropole du Grand Paris (MGP), qui exercera des compétences clés comme l'aménagement du territoire et la préservation du cadre de vie, posera le cadre de nouveaux modes de planification et de portage de projet.

Données-clés :

- **L'ACTEP** : syndicat mixte d'études et de projets de l'Est Parisien qui regroupe 14 communes et le département du Val de Marne depuis plus de 10 ans.

Les communes sont : Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois, Vincennes, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Nogent-sur-Marne, Le-Perreux-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne.

- **Le CDT Paris Est entre Marne et Bois** : contrat en cours de rédaction entre l'Etat et 6 communes (Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le-Perreux-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance). L'objectif de cette démarche est de préparer l'arrivée des nouvelles gares du Grand Paris Express.

- **Métropole du Grand Paris** : la Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 prévoit la création d'une Métropole du grand Paris le 1^{er} janvier 2016. Celle-ci regroupera a minima les 124 communes de petites couronnes et Paris et s'appuiera sur des territoires, regroupements de communes composés au minimum de 300 000 habitants. Actuellement, la mission qui a en charge la mise en œuvre de la loi et regroupe l'ensemble des élus concernés, l'Etat et des techniciens des collectivités territoriales est en train de se mettre en place.

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

Ces projets pourront s'inscrire dans le cadre du CDT (objectif de signature début 2015) ou du futur territoire de la Métropole pour l'est parisien dont les élus ont commencé à dessiner les contours dès fin avril 2014

Impact budgétaire

Le portage intercommunal de projets pourra permettre l'obtention de financements européens par exemple et la mise en commun d'initiatives communales (donc la mutualisation de moyens)

Finalités du développement durable prises en compte

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
	X	X	X	X	X

Gains DD attendus :

L'échelle intercommunale peut être l'opportunité de mettre en place des projets ambitieux et innovants pour le territoire en bénéficiant d'une impulsion politique et technique partagée mais également en diversifiant les financements.

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur
Indicateur	Aboutissement de projets intercommunaux
Fréquence de mise à jour	Semestrielle
Référent de la collecte	Chargée de mission Intercommunalité

Elu référent M. Ivan ITZKOVITCH, Adjoint au Maire délégué aux relations avec les collectivités locales

Service en charge Mission Intercommunalité

Partenaires Villes de l'ACTEP

Public cible Habitants des villes appartenant à l'ACTEP

Calendrier

Dans le cadre du CDT

Dans le cadre de la MGP et du futur territoire

	2014	2015	2016	2017	2018
Dans le cadre du CDT					
Dans le cadre de la MGP et du futur territoire					

Conception

Réalisation

Objectif

Préserver les ressources naturelles

Action n°41**Mettre en place un plan de déplacements d'Administration****Contexte et enjeux :**

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France signé en juillet 2006, révisé en 2013 montre que les transports routiers représentent la plus grande source de pollution en Ile-de-France. Il rend également obligatoire la mise en œuvre de Plans de Déplacements pour les grands pôles générateurs de trafic (grands établissements industriels ou tertiaires, zones d'activités, administrations) de la région.

Pour une collectivité, les déplacements constituent un facteur essentiel de son développement économique mais aussi une source de coûts et de pollution pour l'environnement.

Face à ce constat, la ville de Rosny souhaite développer une réflexion globale sur la politique de mobilité de ses agents afin de trouver un équilibre entre respect de l'environnement, contraintes économiques et cadre de vie des agents. En ce sens, elle souhaite donc réaliser un Plan de Déplacement des Administrations (PDA) qui consiste à diagnostiquer les déplacements liés à l'activité de l'administration, à mettre en œuvre des actions favorisant des modes de transports alternatifs à la voiture et à améliorer l'accessibilité aux sites municipaux. A travers cette initiative il s'agit d'évaluer le potentiel de changement visant à instaurer de nouveaux modes de déplacements pour les activités professionnelles des agents municipaux mais aussi pour leurs déplacements domicile-travail

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de son PDA, la ville souhaite former à l'éco-conduite, l'ensemble des agents utilisant un véhicule de service. En effet, il n'est pas possible de supprimer totalement le recours à la voiture mais les automobilistes, par leur comportement et leur type de conduite, peuvent jouer un rôle important dans la réduction des consommations de carburant et des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en place de cette action constituera donc une réponse à des préoccupations concrètes et communes aux employés et à l'administration et permettra de contribuer à une démarche globale de lutte contre les changements climatiques (réduction des gaz à effet de serre) et d'amélioration de la qualité de vie (air, tranquillité, sécurité...).

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :Elaboration du PDA :

- Fin 2014 : Diagnostic
- Mars 2015 : programmation des actions
- Septembre 2015 : Finalisation et mise en œuvre des actions

En parallèle :

- Formations à l'éco-conduite de 400 agents :
 - rédaction du cahier des charges auprès du CNFPT (courant 2014)
 - ajustement de la prestation avec le CNFPT (courant 2014)
 - mise en œuvre des formations (courant 2014)
 - organisation d'une session de formation par an pour les nouveaux agents conduisant un véhicule de service
- Développement de l'utilisation des vélos à assistance électrique
- Mise à disposition de véhicules autolib pour les agents

Impact budgétaire Réalisation du PDA en interne ; formations en lien avec le CNFPT

Données-clés :**En France :**

- En application de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (Loi LAURE), les gestionnaires de « flottes publiques » de plus de 20 véhicules ont l'obligation d'intégrer au moins 20% de véhicules alternatifs propres lors des renouvellements de parcs.
- 320 euros par mois : c'est la dépense moyenne investie pour un trajet pendulaire par un salarié automobiliste habitant à 20 km de son lieu de travail (Source : ARENE)

En Ile-de-France :

- 1 Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) qui préconise notamment aux employeurs d'encourager le recours aux transports collectifs et au covoiturage.

A Rosny :

- Environ 1200 agents communaux.
- Véhicule de fonction du Maire hybride
- 17 véhicules fonctionnant au GNV (sur un parc de 164 véhicules dont 82 véhicules légers hors utilitaires) ; station GNV privative installée au garage municipal.
- Plus de 400 agents signataires de la charte du conducteur d'un véhicule de service
- 7 vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels des agents
- Remboursement des trajets « travail – domicile » à hauteur de 50 % pour les agents utilisant les transports à commun

Finalités du développement durable prises en compte

Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
X		X	X	

Gains DD attendus :

- Diminution du trafic routier et des nuisances associées (insécurité routière, pollution, bruit).
- Evolution des habitudes de déplacement des agents vers des choix plus écologiques.
- Bénéfices sur la santé et le bien-être des agents (réduction du stress et de la fatigue liés aux déplacements en voiture...).
- Diminution des frais de carburant pour la collectivité comme pour les agents.

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions inscrites au PDA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents formés à l'éco-conduite / Evolution des modes de déplacement des agents.
Fréquence de mise à jour	A la fin du projet	Annuelle
Référent de la collecte	Service voirie	Service voirie

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
 Mme Sabrina ADJAM-HAMMOUR, Adjoint au Maire délégué aux Ressources humaines;
 M. Pierre POINSIGNON, Conseiller municipal délégué au développement des transports

Service en charge

Direction de la Voirie et des Déplacements - Direction des Ressources Humaines

Partenaires

CNFPT (formations éco-conduite)

Public cible

Agents municipaux

Calendrier Eco-conduite PDA

	2014	2015	2016	2017	2018
Eco-conduite					
PDA					

Conception
Réalisation

Objectif Préserver les ressources naturelles

Action n°42 Mettre en œuvre l'objectif "Zéro phytosanitaire" sur les espaces verts et la voirie

Contexte et enjeux :

Les produits phytosanitaires ou pesticides désignent des substances ou préparations utilisées pour protéger les végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action (fongicides contre les champignons, herbicides contre les "mauvaises herbes", insecticides contre les insectes et rodenticides contre les rongeurs notamment).

La lutte chimique est un outil facile d'utilisation et efficace de protection des cultures et productions végétales. Jugés longtemps indispensables, les pesticides sont désormais au centre des préoccupations environnementales.

Les risques encourus sont liés à des effets de toxicité chronique ou aiguë, mais aussi aux effets cumulatifs. Les données disponibles confirment que l'exposition à la campagne est deux fois plus importante qu'en ville. Elles mettent aussi en évidence que les conséquences de l'inhalation de pesticides (contenus dans l'air) sont beaucoup plus graves que celles consécutives à leur ingestion orale par l'eau ou les aliments.

L'Inserm a indiqué en juin 2013 avoir «une présomption forte» entre l'usage de pesticides par des professionnels (agriculteurs, personnels des fabricants ou chargés des espaces verts) et plusieurs pathologies. Certains cancers sont 10 à 20% plus nombreux chez les agriculteurs, population la plus exposée aux pesticides.

Tous les utilisateurs de pesticides (agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers) doivent donc se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives.

L'État a présenté fin 2008 un plan d'action interministériel visant à réduire progressivement l'utilisation des pesticides. Ce plan reprend et concrétise les conclusions du Grenelle de l'environnement sur les phytosanitaires.

Dans cette même optique, la Ville de Rosny-sous-Bois a décidé de poursuivre la diminution de l'utilisation de pesticides sur ses espaces verts et la voirie jusqu'à une utilisation proche de zéro d'ici 3 ans.

Données-clés :

- Une espèce sur deux pourrait disparaître d'ici à la fin du siècle (Source : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN))
- Plan Ecophyto Grenelle : objectif de réduction de 50% des pesticides entre 2008 et 2018
- Adoption le 23 janvier 2014 d'une loi interdisant les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022
- La France est le 1^{er} consommateur européen de pesticides et le 4^{ème} au niveau mondial
- 90% des produits phytosanitaires en France sont répandus en agriculture

A Rosny :

- En 2010, adoption d'un plan de désherbage communal
- Ville signataire de la Charte de la Biodiversité de la Région Ile-de-France depuis octobre 2013
- Lutte contre les mauvaises herbes grâce au paillage et binage
- Division par 6 des quantités de pesticides utilisés sur les espaces verts : (24,8 kg de matières actives en 2013 contre 154 kg en 2005)
– Pour information : quantité utilisée en 2008 : 107 kg

Modalités / étapes pour la mise en œuvre :

- 2014 - 2015 : poursuite de la réduction d'épandage de pesticides sur les espaces verts
- 2016 : enquête auprès des rosnéens

Impact budgétaire 50 000 euros

	Lutte contre le réchauffement climatique	Biodiversité, milieux, ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement de tous les êtres humains	Production et consommation responsables
Finalités du développement durable prises en compte	X	X		X	X

Gains DD attendus :

- Réduction des atteintes à l'environnement et à la santé des personnes
- Encouragement de la biodiversité

Les indicateurs de suivi :

Champs à renseigner	Indicateur 1	Indicateur 2
Indicateur	Evolution des quantités de pesticides utilisés dans les espaces verts et sur la voirie	Enquête auprès des rosniéens suite aux nouvelles pratiques de gestion
Fréquence de mise à jour	Annuelle	Ponctuelle
Référent de la collecte	Direction Environnement	Direction Environnement

Elus référents

M. Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire délégué aux Espaces publics, au Cadre de vie et à la vie associative ;
 Mme Patricia VAVASSORI, Conseillère municipale déléguée aux espaces verts et à l'aménagement du Plateau d'Avron ;
 Mme Ninette SMADJA, Conseillère municipale déléguée à l'Agenda 21

Service en charge

Direction de l'Environnement - Direction de la Voirie et des Déplacements

Public cible

Espèces animales et végétales, rosniéens, agents

Calendrier

	2014	2015	2016	2017	2018

Conception

Réalisation